

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**  
**EN DATE DU 3 novembre 2014**

Le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

**le lundi 3 novembre 2014**

dans la salle des mariages de la mairie du 10<sup>e</sup>, sous la présidence de M. Rémi FÉRAUD, maire du 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Étaient présents:**

M. Rémi FÉRAUD  
Mme Déborah PAWLIK  
Mme Alexandra CORDEBARD  
M. Didier Le RESTE  
Mme Martine CERDAN  
M. Paul SIMONDON  
Mme Olga TROSTIANSKY  
M. Sylvain RAIFAUD  
M. Éric ALGRAIN  
Mme Élise FAJGELÈS  
M. Stéphane BRIBARD  
Mme Anne SOUYRIS  
M. Dominique TOURTE  
M. Frédéric BOUSCARLE  
Mme Léa VASA  
M. Dante BASSINO  
Mme Sybille FASSO  
M. Paul BEAUSSILLON  
Mme Hélène DUVERLY

**A donné pouvoir :**

M. Bernard GAUDILLÈRE, à M. FÉRAUD

**Excusée :**

Mme Yamina BENGUIGUI

Le quorum est atteint.

*La séance est ouverte à 18 h 47.*

**PREMIÈRE PARTIE**

**PRÉ-CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Vœu du conseil de quartier Saint-Denis Paradis**

Le contexte actuel du quartier et l'exaspération croissante de la population face aux incivilités, exprimée par divers courriers envoyés à la mairie, par une pétition ayant réuni plus de 1 000 signatures et par les prises de parole lors de la réunion plénière du 7 octobre dernier, font de la propreté un enjeu symbolique.

Les actions menées par la mairie dans ce domaine ne nous apparaissent, en effet, ni lisibles (car non formalisées), ni visibles car non communiquées, ni mises en cohérence, ou du moins insuffisamment.

Ainsi le conseil de quartier Saint-Denis Paradis exprime-t-il le vœu que « la mairie mette en place un groupe de travail composé d'habitants et des services concernés, pour lutter contre les incivilités dans notre quartier ».

Le résultat attendu est un « plan directeur » et une « feuille de route » indiquant les orientations et les objectifs opérationnels de la mairie en ce domaine ; un plan d'action avec son calendrier, ainsi que la mention de rendez-vous périodiques d'information sur son avancement.

**Mme FAGJELÈS** remercie le conseil de quartier Saint-Denis/Paradis pour ce vœu qui lui permet de détailler les actions entreprises par la Direction de la propreté et plus généralement, la politique de propreté menée par Anne Hidalgo et Mao Peninou (adjoint en charge de la propreté).

Anne Hidalgo a demandé à Mao Peninou, dans sa feuille de route, de travailler au plus près avec les arrondissements afin d'adapter les actions de propreté. Le 3 juin dernier, Mao Peninou a donc réuni à l'Hôtel de Ville tous les adjoints parisiens en charge de la propreté et leur a demandé, entre autres, de saisir les habitants (associations et conseils de quartier) pour travailler sur le plan de propreté.

Dans ce cadre, Mme FAGJELÈS a organisé une première réunion, le 23 juin à la mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, avec l'ensemble des conseils de quartier.

Jean-Paul Bidaud (ingénieur-chef en charge de la division propreté du 10<sup>e</sup>) y a présenté le plan d'action propreté 2014 pour le 10<sup>e</sup> : les opérations de balayage et de nettoyage, les plans de lutte contre les mégots, contre les épanchements d'urine, contre les dépôts d'encombrants, des plans spécifiques sur les voutes, sur le canal Saint-Martin et le quartier des gares. Un document récapitulatif de 38 pages a été transmis aux élus par courriel.

Depuis, un travail a été engagé avec différents quartiers, notamment le quartier Louis Blanc/Aqueduc où Mme FAGJELÈS a rencontré deux collectifs d'habitants (rues Cail, Perdonnet et Philippe de Girard), ainsi qu'un collectif d'habitants de la rue Demarquay pour travailler précisément sur un ensemble de rues. Tous les sujets y ont été abordés : balayage, nettoyage, communication, utilisation des jardinières.

Une autre démarche a été initiée avec le conseil de quartier Saint-Vincent-de-Paul/Lariboisière, lequel avait saisi Mme FAGJELÈS par courriel. Ainsi, deux marches exploratoires ont été organisées autour de l'hôpital Lariboisière (quartier Ambroise Paré/Magenta) et dans le quartier de la Gare de l'Est (rue du 8 mai 45, boulevard de Strasbourg jusqu'au square Alban Satragne). Le compte rendu de ces marches exploratoires est accessible sur le blog d'Action Barbès.

Mme FAGJELÈS se déclare tout à fait ouverte à engager une démarche de même nature avec le conseil de quartier Saint-Denis Paradis. Il serait sans doute approprié que la rue du faubourg Saint-Denis et le quartier Saint-Denis Paradis fusionnent leurs démarches.

À noter que, dans le courant du mois de septembre, Monsieur le Maire a déjà répondu par courrier à la pétition évoquée. Depuis le dépôt du vœu, une réunion a été fixée au mercredi 5 novembre.

Très prochainement, donc, Mme FAGJELÈS entend bien entrer dans « le vif du sujet » avec les services de propreté en vue d'obtenir des résultats concrets.

**M. FÉRAUD** remercie Mme FAGJELÈS d'engager ce travail qui demande du temps, mais qui est nécessaire pour entretenir un dialogue permanent sur la propreté avec les conseils de quartiers qui le souhaitent. Il souhaite organiser des rencontres, non pas ponctuelles, mais régulières tout au long de la mandature, de sorte à copiloter les actions. Il faut absolument que cette mandature marque une évolution positive de la situation. Pour parvenir à cet objectif, la mairie a besoin des conseils de quartier dans la durée, notamment pour participer à l'évaluation et l'orientation de ce travail.

Les marches exploratoires (avec les services de la propreté, l'équipe d'animation du conseil de quartier et Mme FAGJELÈS) sont une bonne méthode de travail. Il faudrait pouvoir en organiser régulièrement et mesurer ensuite l'évolution de la situation.

**Mme PAWLIK**, pour signifier l'importance que le groupe UMP attache à la propreté dans l'arrondissement, rappelle avoir déjà déposé un vœu sur la question.

S'il est sans doute opportun de « prendre le pouls » pour mener l'action la plus fine possible, il faudra bien, à un moment donné, passer à l'action. Ce n'est pas la première fois que le sujet est évoqué en conseil d'arrondissement ou en conseil de quartier et la réponse est systématiquement la même : « On consulte, on consulte. ». Aujourd'hui, l'exaspération des habitants a passé un seuil insupportable. Il importe donc de s'engager très rapidement sur des actions véritablement opérationnelles.

Mme PAWLIK ajoute que son groupe sera particulièrement vigilant quant au plan d'action qui sera mis en place (et le calendrier assorti).

Pour sa part, **Mme VASA** suggère d'étendre la politique de propreté à une politique sociale et environnementale, c'est-à-dire d'intégrer la question dans une approche transversale. Pour ce faire, il est possible d'utiliser des outils de médiation, d'aménagement de l'espace public et pourquo pas de traitements des déchets et autres recyclages.

**M. FÉRAUD**, précise que sur la question des cartons et emballages (forcément très nombreux dans un quartier à forte activité), il existe des modalités plus avancées pour inciter les artisans et commerçants à respecter les règles. Cela peut se faire avec des associations et/ou les dispositifs d'économie sociale et solidaire. M. FÉRAUD y est très favorable.

**Mme VASA** rappelle que, dans le cadre du budget participatif, a été proposé un projet de déchetterie mobile ou de Point éco mobile. Dix points seront répartis dans Paris. Mao Peninou et son cabinet travaillent actuellement avec la DPE au maillage territorial de ces Points éco mobile ; le projet sera mis en œuvre d'ici un an. Le 10<sup>e</sup> s'est porté volontaire pour l'installation d'un de ces Points éco ou d'une déchetterie mobile.

**M. Le RESTE**, au nom des élus communistes, se félicite de ce pré-conseil qui permet aux citoyens et aux représentants des conseils de quartier d'exprimer un certain nombre de revendications et de doléances. C'est aussi l'expression de la démocratie vivante.

La propreté est un sujet sérieux, dans le sens où il est un élément constitutif du bien-vivre ensemble. Les quartiers où la propreté se dégrade se caractérisent souvent par un contexte anxigène, d'où la nécessité de redoubler de vigilance, d'efforts et de plans d'action.

M. Le RESTE évoque avant tout la nécessité de mieux informer et mieux sensibiliser autour des actions de la ville. Il prend acte de l'existence de plans d'action, qui signifient que les démarches sont bien engagées. Peut-être conviendrait-il d'ailleurs de réfléchir à un système d'évaluation de ces actions, mais aussi d'informer au mieux les riverains concernés.

Aussi M. Le RESTE estime-t-il que les démarches dans le domaine de la propreté doivent être particulièrement volontaristes. S'il est besoin d'informer, de sensibiliser et de prévenir, il serait aussi cohérent de sanctionner des actes d'incivilités caractérisés.

Pendant la campagne, le groupe communiste avait proposé, contre les épanchements d'urine (troubles insupportables pour les riverains), de remettre en place des sanisettes « en dur ».

**Mme FAGJELÈS** ajoute que depuis fin octobre, la municipalité a mis en place une troisième collecte des corbeilles de rues dans le bas du faubourg Saint-Denis. Il a déjà été constaté que le taux de remplissage des corbeilles était de 90 % à 14 h 30. Cette mesure sera éventuellement poursuivie après les concertations qui conviennent. Par ailleurs, de nouvelles corbeilles ont été installées sur le boulevard de Strasbourg ; d'autres seront positionnées sur la rue du faubourg Saint-Denis dès la mi-novembre.

Concernant les verbalisations, Mme FAGJELÈS rappelle l'organisation de deux journées LCI (lutte contre les incivilités) exceptionnelles de verbalisation les 21 et 23 octobre derniers. Ces journées ont mobilisé une vingtaine d'agents : 10 de la Direction la propreté et 10 de la Direction de la prévention (ville de Paris). Mme FAGJELÈS pourra communiquer aux élus qui le souhaitent la liste des verbalisations dressées (apposition d'affiches, épanchements d'urines, jets de détritrus). Le problème majeur du 10<sup>e</sup> est celui des artisans et commerçants qui laissent sur la voirie de grandes quantités de sacs et de déchets. Ce sera un axe à travailler.

**M. FÉRAUD** partage les propos de M. Le RESTE. Il importe que l'arrondissement ait les moyens d'organiser régulièrement des campagnes de verbalisation, ce qui n'est pas aujourd'hui dans les moyens de la Ville de Paris. Il faudrait qu'à partir de l'an prochain, les verbalisations soient plus régulières pour réellement infléchir les comportements. Il est effectivement temps de passer à un palier supérieur.

**Le Conseil de quartier Saint-Denis Paradis**, eu égard aux débats, indique que l'objet du vœu n'a peut-être pas été bien compris.

Il ne s'agit pas de faire de la concertation ; elle a commencé et c'est acquis. Il ne s'agit pas non plus de faire le compte rendu de toutes les actions menées.

Pour le Conseil de quartier, le problème tient précisément à la structuration de ces actions, à leur communication et leur adaptation au niveau local. Les actions sont, en quelque sorte, listées les unes après les autres, sans que des engagements clairs soient pris en termes de propreté. Un plan d'action a été élaboré en juin, mais il y a fort à parier que bien peu de monde en a pris connaissance.

Selon le conseil de quartier, donc, le travail de communication de la municipalité est encore insuffisant. D'ailleurs, le scepticisme de beaucoup a été révélé sur la pétition et ensuite en séance plénière.

Il ne s'agit pas de critiquer les actions entreprises, mais de savoir les valoriser.

Ensuite, le plan d'action est principalement curatif : telle action est décidée en fonction de tels problèmes. Il a été question de politique de propreté. Le vœu parle d'« incivilités », terme plus large que la propreté en ce qu'il implique la sécurité en soirée, les commerçants, les espaces verts, les commerces.

Donc, il convient effectivement de s'attaquer aux sources sur la base d'un plan. C'est pourquoi le Conseil de quartier Saint-Denis Paradis demande un plan de campagne-pilote, comme celui

proposé sur la rue du Faubourg Saint-Denis, avec une vue d'ensemble des actions menées.  
Tel était le sens de l'intervention du Conseil de quartier.

\*\*\*

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT**

**Projet de délibération : MA 1014174 ..... 8**

**Projet de délibération : MA1014175 ..... 8**

**Projet de délibération : MA1014176 ..... 8**

**Projet de délibération : 2014DAC1525 ..... 10**

**Projet de délibération : 2014DAC1370 ..... 10**

**Projet de délibération : 2014DDCT117 ..... 11**

**Projet de délibération : 2014DDCT135 ..... 12**

**Projet de délibération : 2014DDCT151 ..... 13**

**Projet de délibération : 2014DDCT169 ..... 13**

**Projet de délibération : 2014DDCT186 ..... 13**

**Projet de délibération : 2014DDEEES1126 ..... 16**

**Projet de délibération : 2014DFPE1316 ..... 18**

**Projet de délibération : 2014DFPE1317 ..... 19**

**Projet de délibération : 2014DFPE1318 ..... 20**

**Projet de délibération : 2014DFPE1319 ..... 20**

**Projet de délibération : 2014DFPE1323 ..... 20**

**Projet de délibération : 2014DFPE1324 ..... 20**

**Projet de délibération : 2014DFPE1366 ..... 21**

**Projet de délibération : 2014DFPE1392 ..... 21**

**Projet de délibération : 2014DFPE1410 ..... 22**

**Projet de délibération : 2014DJS321 ..... 23**

**Projet de délibération : 2014DLH1195 ..... 27**

**Projet de délibération : 2014DLH1120 ..... 28**

**Projet de délibération : 2014DLH1200 ..... 30**

**Projet de délibération : 2014DVD1026 ..... 31**

**Projet de délibération : 2014DVD1121 ..... 31**

**Projet de délibération : 2014SG1074 ..... 8**

**Projet de délibération : MA1014202 ..... 9**

**Projet de délibération : MA1014201 ..... 32**

**Objet** : Désignation de la secrétaire de séance  
**Projet de délibération : MA 1014174**  
**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

*Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance.*

**Objet** : Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement en date du lundi 15 septembre 2014  
**Projet de délibération : MA1014175**  
**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

*Le procès-verbal du 15 septembre est approuvé à l'unanimité.*

**Objet** : Approbation du compte rendu du conseil d'arrondissement en date du lundi 6 octobre 2014  
**Projet de délibération : MA1014176**  
**Rapporteur** : Rémi FÉRAUD

*Le procès-verbal du 6 octobre est approuvé à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention de 2 000 € à l'Association des « Tunisiens de France » (10<sup>e</sup>)  
**Projet de délibération : 2014SG1074**  
**Rapporteure** : Olga TROSTIANSKY

**Mme TROSTIANSKY** propose au conseil d'arrondissement d'accorder son soutien à l'association des Tunisiens de France (ATF), dont les objectifs sont de promouvoir l'égal accès au droit des Tunisiens en France et de lutter contre les discriminations en France et en Europe.

Depuis 2005, l'ATF est impliquée dans la défense des droits des femmes, dans la lutte contre les violences faites aux femmes et notamment les violences spécifiques dont peuvent être victimes les femmes migrantes (telles que les mariages forcés), mais aussi sur l'éducation et l'égalité des plus jeunes. L'ATF se mobilise également pour le renforcement des solidarités entre les femmes en lutte pour l'égalité et l'éducation à l'égalité.

L'ATF organise un accueil téléphonique spécifique à l'intention des femmes victimes de violences, ou des permanences (60 femmes victimes de violences conjugales ont été accueillies en 2013). Pour la plupart, les femmes reçues ont parlé de mariages qu'il leur a fallu accepter sous contraintes psychologiques et parfois physiques et dont elles cherchent à se délier (par divorce ou demande d'annulation).

L'association poursuit également une campagne d'affichage sur le thème « 50/50 » (« 50 femmes, 50 hommes : l'égalité simplement ») et diffuse un dépliant bilingue (français-arabe) sur la prévention des mariages forcés.

En 2013, l'ATF a organisé des rencontres-débats pour évoquer le rôle des femmes en Tunisie suite aux révolutions arabes.

Mme TROSTIANSKY souligne l'importance de ces actions de lutte contre les violences faites aux femmes et contre le sexisme, d'où sa demande de voter favorablement à cette délibération.

*La délibération est adoptée.*

**Objet** : Adoption de l'état spécial du 10<sup>e</sup> arrondissement pour l'exercice 2015

**Projet de délibération : MA1014202**

**Rapporteure** : Olga TROSTIANSKY

**Mme TROSTIANSKY** indique qu'à l'instar de 2014, l'état spécial de 2015 est composé de trois dotations :

- la dotation de gestion locale (6 268 911 €) ;
- la dotation d'animation locale (647 037 €) ;
- la dotation d'investissement (150 835 €).

L'état spécial sera ensuite soumis au conseil de Paris, en même temps que le budget général.

Cet état spécial ayant fait l'objet de trois votes le mois dernier (sur les modalités de calcul des dotations et l'inventaire des équipements de proximité), Mme TROSTIANSKY ne reviendra pas sur le détail, mais fait toutefois observer une augmentation de 3 % de la dotation de gestion locale par rapport à 2014 ; augmentation liée aux prévisions de dépenses de fluides (électricité, chauffage), mais aussi à l'évolution de la délégation de service public allouée au gestionnaire des quatre centres d'animation.

Pour rappel, la dotation d'animation locale est destinée à l'information des habitants, à la démocratie, la vie locale, la vie culturelle, ainsi qu'à un certain nombre d'autres interventions motivées par des travaux d'urgence. Cette dotation (qui comporte également les crédits de fonctionnement des conseils de quartier) est en augmentation de plus de 7 % par rapport à 2014. L'inscription relative aux travaux d'urgence, en augmentation d'environ 15 %, correspond à la moyenne des mandatements des trois dernières années.

La dotation d'investissement, quant à elle, est inscrite à la section d'investissement de l'état spécial. Elle est principalement destinée à financer certaines dépenses d'investissement pour les équipements de proximité. Elle inclut également le fonds de participation des habitants des conseils de quartier. Cette dotation vise à permettre la réalisation de travaux non programmés et qui ne sont pas dans la conférence de programmation des équipements.

Enfin, le budget est à l'équilibre et a été élaboré conjointement par les services de la Mairie du 10<sup>ème</sup> et de la Direction des Finances et des Achats.

**M. FÉRAUD** ajoute que les dépenses sont calculées au plus juste en fonction des constats des années précédentes, mais que l'arrondissement se ménage la possibilité d'assumer d'éventuelles évolutions de coûts (énergie, consommation d'eau) en cours d'année.

*La délibération est adoptée.*

*3 abstentions (groupe UMP).*

**Objet** : Subventions de 312 969 €, conventions et avenants avec 13 établissements cinématographiques

**Projet de délibération : 2014DAC1525**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** précise que cette délibération ne concerne qu'un seul cinéma de l'arrondissement : le Brady.

Le Brady est l'un des trois cinémas d'art et d'essai du 10<sup>e</sup> arrondissement, avec L'Archipel et du Louxor.

Aujourd'hui, ce cinéma a besoin de réaliser des travaux conséquents, notamment d'accessibilité.

Le coût de ces travaux s'élève à environ 437 000 €. Les fonds propres engagés par le Brady pour l'opération sont de 63 826 €. Le CNC participe à hauteur de 243 000 € et la région Île-de-France à hauteur de 80 000 €. La municipalité se propose donc de participer à cette enveloppe à hauteur de 50 000 €.

Pour M. ALGRAIN, ce sera un pas très important fait en direction de la population du 10<sup>e</sup> arrondissement et notamment des personnes ayant du mal à accéder à des lieux publics.

**Mme VASA** précise que ce soutien s'inscrit dans le cadre du schéma départemental pour l'autonomie et la citoyenneté des Parisiens en situation de handicap ; un schéma dont l'un des objectifs est de rendre accessible un maximum de lieux culturels à Paris.

*La délibération est adoptée.*

**Objet** : Subventions de 26 400 euros à huit associations historiques

**Projet de délibération : 2014DAC1370**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** ne présente plus l'association Histoire & Vies du 10<sup>e</sup>, mais rappelle simplement certains partenariats en cours et notamment celui mené avec la médiathèque Françoise Sagan

(qui ouvrira au printemps). Histoire & Vies du 10<sup>e</sup> a participé à la conception des bancs historiques (recherche iconographique et chronologie) pour la médiathèque.

Tout au long de l'année, l'association produit des publications et organise différentes manifestations.

Les partenariats d'Histoire & Vies du 10<sup>e</sup> sont nombreux : participation au montage du film « Le 10<sup>e</sup> fait son cinéma », dîner annuel au théâtre de l'Alhambra (visite et présentation du lieu par son directeur – Jean-Claude Auclair), partenariat avec Rails et Histoire (SNCF) dans le cadre du centenaire de 14-18, inauguration de l'œuvre de Jean et Marie Moinon, ou encore le partenariat avec l'hôtel Robinet d'or que l'association a conseillé pour la conception d'éléments de décoration intérieure (en relation avec l'histoire de cet hôtel). Histoire & Vies du 10<sup>e</sup> réalise donc un travail considérable au sein de l'arrondissement.

M. ALGRAIN souligne enfin qu'une part significative du budget de l'association provient des cotisations des adhérents – ce qui dénote d'un réel investissement des membres de cette association (qui n'hésitent pas à « donner de leur poche »).

**Mme PAWLIK** confirme que l'association Histoire & Vies du 10<sup>e</sup> compte beaucoup dans l'arrondissement dont elle participe activement au dynamisme.

Toutefois, au vu de l'analyse de la situation financière de l'association, Mme PAWLIK souligne une certaine fluctuation au niveau des produits. La subvention de cette année marque une augmentation significative (+25 %) au sujet de laquelle Mme PAWLIK, bien qu'elle n'en conteste aucunement le principe, souhaiterait quelques précisions.

**M. ALGRAIN** n'est pas en mesure de répondre dans le détail à cette séance, mais pourra donner suite ultérieurement, de même que l'association pourrait fournir ces éléments sans difficulté.

M. ALGRAIN fait aussi observer le caractère modeste de cette subvention comparativement aux subventions attribuées aux autres associations historiques de Paris. Histoire & Vies du 10<sup>e</sup> n'en finit pas de se déployer sur le 10<sup>e</sup> arrondissement et c'est tout naturellement que l'équipe municipale entend l'accompagner dans ses actions.

**M. FÉRAUD** se félicite de la présence d'une société historique dans le 10<sup>e</sup>, réellement inscrite dans la vie de l'arrondissement. Cette action repose énormément sur le bénévolat de ses animateurs et il semble juste qu'ils soient appuyés par la Ville.

*La délibération est adoptée.*

<p><b>Objet</b> : Subvention de 3 000 € à l'association « Les quatre horizons » (10<sup>e</sup>) au titre de l'animation locale <b>Projet de délibération : 2014DDCT117</b> <b>Rapporteur</b> : Didier Le RESTE</p>
---

**M. Le RESTE** rappelle que les activités d'animation de l'association Les Quatre horizons ciblent les quartiers Sainte-Marthe, Jean et Marie Moinon, Châlet.

L'association Les Quatre horizons, qui mène un travail de proximité, est implantée dans le quartier depuis 1997. Parmi les actions réalisées, M. Le RESTE fait mention du carnaval et du banquet annuel (de septembre). Cette année encore, l'expérience a été positive, avec une forte présence et une participation active des habitants.

Cette délibération vient en complément d'une subvention de 2 500 €, votée en fin juin, pour des projets d'animations et la fête multiculturelle.

Pour information, l'ensemble des subventions attribuées dans l'année est désormais repris dans la fiche technique – comme pour les délibérations suivantes. C'est le résultat d'une demande expresse que l'équipe municipale a adressée aux services de la ville qui gèrent l'attribution des subventions et qui l'ont respectée avec une certaine diligence. Il faut espérer que cela améliorera la vision globale des subventions attribuées par la ville.

**Mme PAWLIK** confirme que les nouvelles précisions de la fiche technique offrent une meilleure vision d'ensemble des subventions.

Par ailleurs, Mme PAWLIK souhaiterait une explication sur le résultat négatif de l'association Les Quatre horizons ; à l'instar d'ailleurs de 2012 et 2013.

Enfin, cette subvention de 3 000 € s'ajoute à celle déjà versée de 5 000 €. Or dans son budget prévisionnel, l'association prévoit une demande de subvention à la Ville de Paris de 9 000 €. Mme PAWLIK souhaite donc savoir si une troisième subvention pourrait être votée à l'avenir.

**M. Le RESTE** n'a pas connaissance d'une nouvelle subvention devant être votée pour cette association.

S'agissant du déficit de gestion (2 839 € en 2012 et 1 024 € en 2013), M. Le RESTE s'engage auprès de Mme PAWLIK à obtenir les explications qui conviennent et à les lui transmettre.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention de 1 360 € et convention avec l'association « Robert Desnos » (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2014DDCT135**

**Rapporteur** : Didier Le RESTE

**M. Le RESTE** indique que cette subvention vise à la réalisation de travaux de rénovation du local de l'association (d'une surface de 80 m<sup>2</sup>, rue Louis Blanc). Il s'agit précisément de refaire les peintures extérieures qui avaient été dégradées par des graffitis.

L'association Robert Desnos est une petite structure et cette subvention de 1360 € est indispensable à la réalisation de ces travaux. Ceux-ci pourraient être effectués dès les vacances scolaires de décembre, si cette délibération était adoptée.

*La délibération est adoptée.*

**Objet** : Subvention de 1 500 € à la compagnie « Niaba » (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2014DDCT151**

**Rapporteur** : Didier Le RESTE

**M. Le RESTE** précise que l'activité principale de la Compagnie Niaba est l'organisation de grandes fêtes sénégalaises, au Point éphémère, avec des activités parents-enfants autour de la danse. Une fête (Le Grand Tanaber) a été organisée le 18 mai. Cette action a pour objectif de favoriser les rencontres et le partage autour de la culture africaine.

La structure organise régulièrement des stages gratuits à l'attention du public au Point éphémère.

La subvention proposée est de 1 500 €, à mettre en regard des 4 800 € demandés par l'association.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subventions de 9 700 euros à cinq associations au titre des droits de l'Homme et de la lutte contre les discriminations

**Projet de délibération : 2014DDCT169**

**Rapporteur** : Paul BEAUSSILLON

**M. BEAUSSILLON** précise que, pour ce qui concerne le 10<sup>e</sup>, le vote portera sur une subvention de 2 000 € au profit du Pari's des Faubourgs.

Pari's des Faubourgs mène des actions de lutte contre les discriminations au travers de projets à destination des jeunes, des enfants et des familles fréquentant le centre. Différents outils sont développés dans ce sens par l'association, comme le photo-langage ou le mur d'expression du centre.

Il est aussi notable que l'association a pris une part active dans la semaine de lutte contre les discriminations (en juin dernier). Pari's des Faubourgs a aussi mené un travail sur les droits des femmes et des familles, avec la Maison du droit et le centre d'information, qui s'est concrétisé par l'organisation d'un théâtre forum avec les riverains du centre.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Charte relative au dispositif du budget participatif

**Projet de délibération : 2014DDCT186**

**Rapporteur** : Sylvain RAIFAUD

**M. RAIFAUD** rappelle au préalable que le budget participatif de 2015 portera sur des projets qui seront réalisés en 2016. Cette charte s'inscrit dans la continuité du vœu, adopté au mois de mai par le conseil de Paris, relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne. Dans ce cadre, la Ville a pris l'engagement, sur la mandature, de consacrer 5 % de son budget d'investissement au budget participatif.

Lors de la première étape du budget participatif, qui s'est déroulée du 24 septembre au 1<sup>er</sup> octobre, 40 000 votants parisiens (sans condition d'âge ni de nationalité) ont pu sélectionner un projet parmi les 15 projets proposés par la municipalité. Les projets liés à la végétalisation et plus largement au rapport à la nature ont obtenu de très bons résultats.

Les trois projets arrivés en tête sont les suivants :

- « Des jardins sur les murs » (21 000 votes), pour la végétalisation d'une quarantaine de murs aveugles, à Paris.
- « Cultiver dans les écoles » : création de jardins pédagogiques dans les 663 écoles maternelles et primaires.
- « Reconquête urbaine » : réduire la fracture du périphérique par des créations artistiques ou paysagères.

À partir de janvier 2015, les Parisiennes et Parisiens pourront déposer, à titre individuel ou au nom d'un collectif, des propositions de projets d'investissement sur une plate-forme Internet, et ce, à l'échelle locale ou à l'échelle parisienne.

Les mairies d'arrondissement auront la possibilité d'allouer un budget participatif au niveau de leur territoire, en réservant une part des enveloppes d'investissement local (enveloppes « Espaces publics » et « Équipements de proximité »). Une incitation financière est prévue par le biais d'un abondement de la mairie centrale sur la part des budgets consacrée à la démarche participative, soit un euro d'abondement pour un euro d'enveloppe dépensée.

M. RAIFAUD espère que l'arrondissement fera le choix d'août d'allouer le maximum prévu à la démarche participative, soit 30 % des investissements locaux.

L'ensemble des projets citoyens fera l'objet d'un examen juridique, technique et d'opportunité, à l'issue duquel une liste de projets sera soumise au vote des Parisiens après sélection par une commission réunissant le maire d'arrondissement ou son représentant, des élus de l'opposition, un représentant de la mairie de Paris, des représentants des instances de démocratie locale (notamment les conseils de quartiers) et les services de la mairie de Paris. En cas de refus d'un projet, les motifs devront être rendus publics.

Selon l'envergure des projets (parisienne ou locale), le financement sera assuré soit par la mairie centrale soit en co-investissement avec les mairies d'arrondissement.

M. RAIFAUD souligne qu'il faudra prévoir un temps suffisant pour que les instances de démocratie locale, notamment les conseils de quartier, jouent à la fois un rôle de porteurs de projets, mais aussi d'instances au sein desquelles les différents projets pourront être discutés

et améliorés. Il faudra donc prendre le temps de la discussion pour véritablement engager une démarche participative.

Enfin, du fait du recours à des outils numériques, il conviendra de veiller que les personnes qui n'ont accès à ces différents outils ne soient pas pour autant exclues de la démarche.

La charte pourra être révisée annuellement. Un bilan sera également réalisé.

**Mme PAWLIK** fait état du réel besoin des Parisiens d'être associés aux décisions qui les concernent, ainsi qu'ils l'ont exprimé à plusieurs reprises. C'est pourquoi Mme PAWLIK estime le projet « louable » et ne voit aucune objection à la mise en place d'un budget participatif.

En termes de calendrier et à l'heure où la Maire de Paris cherche encore 400 millions d'euros pour finaliser son budget, Mme PAWLIK estime toutefois délicat d'investir 20 millions d'euros dans des projets qui, bien qu'importants, ne sont pas nécessairement prioritaires.

Mme PAWLIK déplore aussi que l'articulation entre la mairie centrale et les maires d'arrondissement ne soit pas suffisamment claire (sachant que la démarche est très centralisée à l'Hôtel de Ville).

Par ailleurs, s'il importe que la participation « prenne son temps » comme l'indiquait M. RAIFAUD, il importe tout autant de s'inscrire dans une culture du résultat afin de donner aux Parisiens des gages de l'avancée des projets. Mme PAWLIK forme donc la proposition d'inclure un délai dans la charte (de type date-butoir).

Enfin, Mme PAWLIK convient de l'importance de la participation et regrette que l'équipe municipale n'y ait pas eu recours lors du projet de salle de shoot.

Mme PAWLIK indique que son groupe s'abstiendra sur cette délibération, car si le principe semble tout à fait appréciable, les questions en suspens restent trop nombreuses.

En réponse, **M. RAIFAUD** estime que la question tient particulièrement à la part du budget d'investissement qui sera consacrée au budget participatif. C'est là un changement de logique et un changement de culture conséquent. Il est important que les Parisiens se mettent en mesure de définir des priorités utiles à la ville.

La centralisation des services s'explique par le fait que les porteurs de projets auront besoin d'être accompagnés par les services de la mairie : que ce soit dans le domaine des espaces verts, de la voirie ou des équipements publics. Il est fondamental d'accompagner la construction des projets pour la pertinence de ce qui sera soumis au vote.

Sur la volonté d'un résultat mesurable, M. RAIFAUD ne peut que partager le point de vue de Mme PAWLIK. En l'espèce, la municipalité a toute l'année 2015 pour préparer les projets qui seront exécutés pendant l'année 2016. Pour M. RAIFAUD, le choix de consacrer une première année au montage des projets et la seconde à leur réalisation est tout à fait satisfaisant.

Concernant la « salle de consommation à moindres risques », M. RAIFAUD rappelle la mobilisation du groupe écologiste (et de la majorité du conseil d'arrondissement) pour la mise en œuvre de ce projet, dans un souci de santé publique, d'amélioration des conditions de vie des toxicomanes et des riverains de la Gare du Nord. Toutefois, M. RAIFAUD ne voit pas bien le rapport avec la question du budget participatif.

**M. Le RESTE** répond à Mme PAWLIK que le budget 2015 ne pose pas les problèmes qu'elle avait cru entrevoir. La majorité a engagé une campagne sur l'ensemble de Paris, avec des propositions (sur la fiscalité par exemple). La Droite, quant à elle, choisit de revendiquer 100 Mds€ d'économies au plan national en proposant de ponctionner ces sommes à la Sécurité sociale, aux chômeurs et aux services publics. La Droite et le Parti communiste ne vivent assurément pas « dans le même monde ».

**M. FÉRAUD** ajoute que les neuf maires d'arrondissement de l'opposition municipale ont participé à cette initiative, à la rédaction de la charte et son évolution. Une partie de la rédaction s'est faite au niveau parisien et une autre au niveau des arrondissements. Il n'est pas faux de dire, à cet égard, que les articulations ne sont pas encore parfaitement calées. Il ne faudra d'ailleurs pas s'interdire de revoir la charte après la première expérience de l'année 2015.

Pour que tous les Parisiens bénéficient du budget participatif, il est nécessaire que l'ensemble des arrondissements jouent le jeu.

*La délibération est adoptée.*

*3 abstentions (groupe UMP).*

**Objet** : Mission Vital Quartier 2 confiée à la Semaest - compte rendu de l'exercice 2013

**Projet de délibération : 2014DDEES1126**

**Rapporteure** : Hélène DUVERLY

**Mme DUVERLY** informe que la Semaest progresse, acquiert des locaux, se concerte avec la municipalité sur l'attribution des activités aux locataires potentiels. Il est à noter que, globalement, le 10<sup>e</sup> est l'arrondissement qui déplore le moins de difficultés économiques pour les locataires installés.

Depuis 2004, la Semaest s'est vu attribuer par la ville une délégation lui permettant de préempter les murs commerciaux dans le domaine urbain. 2004 avait vu la naissance de Vital Quartier 1 et depuis 2008, la municipalité participe à Vital Quartier 2.

La mission de la Semaest est de diversifier les commerces au sein de l'arrondissement, et ce, jusqu'en 2021. En 2021, la Semaest gardera la propriété des commerces culturels implantés (maisons d'édition et librairies du Quartier latin). Dans les autres arrondissements, soit les locataires auront pu racheter leurs logements, soit les logements loués seront confiés à une société municipale qui aura la charge de la gestion de ces surfaces commerciales autant que ce sera nécessaire.

Le 10<sup>e</sup> arrondissement et ses deux quartiers, Château d'eau Lancry et l'entre-deux gares, représente 50 % du nombre de commerces acquis par la Semaest (soit directement, soit sous forme de protocole). Ces acquisitions ne représentent par contre que 45 % des surfaces (2 100 m<sup>2</sup>/4 600 m<sup>2</sup>).

D'autres acquisitions sont en cours, ainsi que des travaux pour certains commerces.

À noter que le processus est quelque peu déséquilibré dans le 10<sup>e</sup>, au sens où le quartier Château d'eau Lancry présente une grande variété et de nombreuses possibilités d'achat de locaux (y compris l'emblématique 50, Bd de Strasbourg, qui vient d'être acquis). Par contre, dans le quartier de l'entre-deux gares (au-dessus du boulevard Magenta jusqu'aux stations de métro La Chapelle et Jaurès), on ne constate que peu de ventes, notamment parce que les rues sont moins commerçantes et plus résidentielles. Les locaux ont donc plus de mal à trouver preneurs.

**M. FÉRAUD** fait ici mention de deux opérations symboliques prévues en 2014 : le rachat des murs du 50 boulevard de Strasbourg et l'ouverture d'une boucherie dans la rue de Lancry.

**M. BASSINO**, concernant la faculté de la Semaest de préempter les murs des commerces, rappelle qu'une loi récente permet de préempter les baux commerciaux. Les décrets sont attendus pour la fin de l'année et leur parution devrait permettre à la Semaest d'étendre ses missions.

**M. FÉRAUD** rappelle qu'il faudra encore que la ville de Paris décide de mettre en œuvre cette possibilité, ce qu'il souhaite naturellement pour le 10<sup>e</sup>.

**Mme VASA** estime que l'outil Vital Quartier, comme le bilan le montre, semble avoir fait ses preuves. Ce dispositif est d'autant plus intéressant qu'il permet d'installer des commerces dans des locaux où le loyer est adapté à leur activité.

Mme VASA envisage une opération Vital Quartier 3, qui permettrait d'accompagner la transition écologique et de renforcer encore la mission de développement du lien social (au travers du commerce de proximité). Le groupe EELV suggère donc d'étudier la possibilité d'attribuer un certain pourcentage de locaux à des projets d'économie sociale et solidaire ou de développement durable.

Pour sa part, **Mme PAWLIK** rappelle son attachement à la lutte contre la mono activité et notamment dans le quartier Château d'eau. Il reste que le bilan du quartier de l'entre-deux gares est assez médiocre (10 unités en patrimoine acquis et 1 en termes de protocoles). Ces chiffres semblent assez faibles pour un quartier nécessitant vraiment d'être redynamisé.

Bien que Vital Quartier ait permis de ralentir la progression d'un certain nombre de commerces (exemple le textile), il reste encore beaucoup à faire. Par exemple, les magasins de robes de mariées ou de téléphonie mobile sont encore extrêmement nombreux. Il importe donc de continuer à œuvrer dans ce sens.

Enfin, Mme PAWLIK demande le détail de l'ensemble des opérations réalisées dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

**Mme DUVERLY** transmettra le détail des actions réalisées.

Aussi, la municipalité a fait la demande à la mairie de Paris d'un Vital Quartier 3 afin de dégager des financements supplémentaires. Il a notamment été demandé d'étendre le périmètre entre la Gare du Nord et le boulevard Magenta, mais aussi celui de la rue du Faubourg-du-Temple (en partenariat avec le 11<sup>e</sup> arrondissement).

Mme DUVERLY se renseignera sur la faculté pour la Semaest d'implanter des commerces de type économie sociale et solidaire. A priori, il faudra que la forme juridique reste commerciale.

Mme DUVERLY se déclare très favorable aux boutiques bios, lesquelles font état de ressources financières insuffisantes pour s'implanter. Les locaux du 10<sup>e</sup> arrondissement coûtent très cher et elles n'ont actuellement pas les moyens de s'y installer.

**M. FÉRAUD** se félicite qu'aujourd'hui, l'opposition semble adhérer à ces préemptions de la Semaest ; sachant qu'elle y était résolument opposée lors de la précédente mandature, au motif que les préemptions perturberaient le jeu du marché. Or c'est précisément ce jeu du marché qui conduit à la mono activité.

Si les chiffres du 10<sup>e</sup> sont meilleurs que d'autres, c'est d'abord que l'arrondissement est assez grand, mais aussi qu'il y existe des opportunités (notamment dans le quartier Château d'eau Lancry). C'est encore la résultante de la mobilisation de l'équipe municipale pour faire intervenir la Semaest à des endroits ciblés.

M. FÉRAUD espère qu'à l'avenir, la municipalité pourra mettre en œuvre une mesure encore plus interventionniste, à savoir la préemption des baux. Il y a encore un vrai besoin de diversité commerciale, notamment sur le boulevard de Strasbourg et le quartier Cail/Perdonnet.

**Mme PAWLIK** objecte ici que la Droite n'est pas uniquement incarnée par son seul prédécesseur dans ce conseil. Il peut y avoir des positions différentes, ce qui est tout à l'honneur de son courant politique. Par exemple, sur le logement social, Mme PAWLIK défend une position assez différente de celles des militants UMP.

Mme PAWLIK rappelle enfin qu'en 2012, la fin de la mono activité était l'un des points principaux de son programme de campagne.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention de 51 974 € et avenant n° 1 à l'Association des Parents d'élèves des Jardins Franco-Allemands (10<sup>e</sup>) pour sa halte-garderie.

**Projet de délibération : 2014DFPE1316**

**Rapporteuse** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** précise que les quatre délibérations suivantes concernent des subventions attribuées à l'Association des Parents d'élèves des Jardins franco-allemands, qui gère quatre structures de la petite enfance sur l'arrondissement.

Cette association a pour but de promouvoir les relations franco-allemandes, de favoriser la personnalité des enfants dans sa globalité, d'éveiller les enfants non germanophones la culture et à la langue allemande, permettre aux germanophones d'approfondir l'identité culturelle et linguistique de leurs parents et de développer la langue française (à l'oral et à l'écrit).

L'association gère une halte-garderie (8 places), deux jardins d'enfants (17 et 25 places) et un multi-accueil (25 places). Elle accueille des enfants de deux à six ans.

Cette première délibération concerne donc la halte-garderie, située au 19 rue Lucien Sampaix. La convention entre la Ville de Paris et cette association arrivera à échéance au 31 décembre 2016.

Il est donc proposé de signer un avenant à cette convention qui prévoit une subvention de 51 974 €, soit une augmentation de 50,68 % par rapport à 2013. En retour, l'association s'engage à atteindre un taux d'occupation de 97,5 % et un taux de fréquentation de 84 %.

Pour toutes ces délibérations, l'augmentation générale des subventions est liée à la demande de la Ville de Paris de faire remplacer tous les personnels volontaires par des agents qualifiés.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention de 44 055 € et avenant n° 1 à l'Association des Parents d'élèves des Jardins Franco-Allemands (10<sup>e</sup>) pour le jardin d'enfants.

**Projet de délibération : 2014DFPE1317**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** précise que le jardin d'enfants, qui se situe au 19 rue Lucien Sampaix, offre une capacité d'accueil de 17 places.

Les objectifs sont ici de 98 % de taux d'occupation et de 84 % de taux de fréquentation.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

En commentaires, **Mme PAWLIK** fait simplement observer que cette subvention et la suivante sont supérieures à celles demandées.

**Mme TOURTE** le confirme et l'explique essentiellement par le remplacement des volontaires par des personnels qualifiés.

**Objet** : Subvention de 24 075 € et avenant n° 1 à l'Association des Parents d'élèves des Jardins Franco-Allemands (10<sup>e</sup>) pour le jardin d'enfants Saint-Martin (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2014DFPE1318**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** rappelle que ce jardin d'enfants, situé au 134 rue du Faubourg Saint-Martin, offre une capacité d'accueil de 25 places.

Sur cette délibération, l'augmentation s'explique aussi par une régularisation des charges de copropriété et la prise en charge de frais de transport.

*La délibération est adoptée à l'unanimité*

**Objet** : Subvention de 115 090 € et avenant n° 1 à l'Association des Parents d'élèves des Jardins Franco-Allemands (10<sup>e</sup>) pour la structure multi-accueil Lucien Sampaix (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2014DFPE1319**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention de 153 522 euros et avenant n° 1 à l'Association ARFOG-LA FAYETTE (6<sup>e</sup>) pour la crèche collective La Fayette (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2014DFPE1323**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** rappelle que l'association ARFOG-LA FAYETTE a pour but la prévention, la compensation des risques sociaux et la solidarité.

L'association accueille et prend charge des familles en situation difficile : essentiellement des femmes (avec ou sans enfants) en situation sociale ou morale précaire et principalement victimes de violences. L'association met en place une politique d'ouverture sur le quartier afin d'instaurer une mixité entre les familles et entre des milieux sociaux différents.

Cette association participe aussi à la commission d'attribution des places d'accueil collectif de la petite enfance de l'arrondissement.

Il est proposé un avenant à la convention qui vient à échéance en décembre 2016 et une subvention municipale de 153 522 €, soit une hausse de 29,73 % par rapport à l'an dernier.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention de 92 874 € et avenant n° 1 à l'Association République Enfants pour la crèche parentale (10<sup>e</sup>)

**Projet de délibération : 2014DFPE1324**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** indique que cette association, créée en 2001 et comptant 32 adhérents, propose des services de garde collective d'enfants. L'animation est confiée à des parents ou à des professionnels.

La convention d'une durée de trois ans arrive à échéance en décembre 2016.

La subvention de cette année est en hausse de 1,39 % par rapport à 2013.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention de 5 000 € et convention avec l'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul (10<sup>e</sup>) pour son action Lieu de rencontre et d'écoute parentale

**Projet de délibération : 2014DFPE1366**

**Rapporteuse** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** précise que cette association, créée en 1952 et dont le siège social se trouve au 12, rue Bossuet, a pour objet de promouvoir des actions de solidarité, de formation et d'éducation populaire au bénéfice des jeunes et des adultes. L'association est en contact quotidien avec les familles dont les enfants sont scolarisés dans les quartiers Saint-Vincent de Paul, Lariboisière, porte Saint-Denis/Saint-Martin et Barbès.

Depuis 2010, l'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul a créé un lieu de rencontre et d'écoute parentale. Dans ce cadre, elle assure un accueil quotidien, des temps de réflexion et de parole accompagnés par une conseillère familiale et conjugale, un lieu d'expression théâtral afin d'aider les personnes en difficulté à s'exprimer et à créer des liens. L'association organise aussi des activités de loisirs partagés en famille, des jeux, un ciné-club, des sorties, ou encore des consultations individuelles de conseil familial et conjugal.

Il est proposé de signer une convention d'un an avec l'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul et de lui attribuer une subvention de 5 000 €.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention de 17 500 euros et conventions avec 10 associations projet Paris Collèges Familles pour rapprocher les familles des collèges dans les 10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrdts.

**Projet de délibération : 2014DFPE1392**

**Rapporteur** : Éric ALGRAIN

**M. ALGRAIN** indique que la scolarité des enfants et des adolescents est une question centrale pour toutes les familles parisiennes.

Dans le cadre de son action d'accompagnement à la parentalité, la municipalité encourage les projets permettant de rapprocher les familles et l'institution scolaire. C'est la raison pour laquelle, pour la quatrième année, la municipalité soutient le dispositif Paris Collèges Familles (par le biais de la DFPE et de la DASCO).

Ce dispositif est né du constat d'un phénomène d'auto-exclusion de la part de certains parents qui ne se sentaient pas autorisés à entrer dans l'enceinte scolaire. Un dialogue insuffisant, entre les familles et les établissements scolaires, peut toujours entraîner de l'incompréhension et des représentations erronées de part et d'autre. L'arrondissement souhaite donc faciliter ce dialogue, renforcer la confiance entre les familles et les équipes éducatives des établissements scolaires et encourager le développement d'actions construites par l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour de la vie du collège. Cela se fait notamment au travers de rencontres et d'activités partagées dans des établissements scolaires et dans les structures de proximité.

Il faut aussi noter que cette démarche rejoint les préconisations de la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République ; loi qui réaffirme l'importance du partenariat entre l'école et les parents dans un objectif de réussite scolaire. Cette loi rappelle en effet que, pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents (quelle que soit leur origine sociale) et que cette dernière s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre les acteurs de la communauté éducative.

M. ALGRAIN invite donc le conseil d'arrondissement à voter une subvention destinée à concrétiser les actions menées par le Paris des Faubourgs. Ce centre social et culturel offre un ensemble d'activités aux enfants, jeunes adultes et familles du quartier, avec une visée sociale d'accompagnement des publics en difficulté et d'animation de la vie locale.

Le projet « Être parent : du faubourg au collège Bernard Palissy », qui s'est traduit par la création d'un groupe de travail réunissant élèves et parents, a notamment permis le tournage d'un film documentaire sur la place des parents dans la scolarité des jeunes. Ainsi, dix familles et environ 50 élèves ont participé au documentaire. En 2015, ce documentaire sera utilisé comme outil support dans les ateliers « Mes parents et moi », sur les questions de l'accompagnement des élèves par leurs parents.

L'objectif est également de faire participer les parents aux événements du centre social et du collège.

Le principe mis en avant est celui d'une école républicaine incluant tous les acteurs locaux et accompagnant naturellement l'ensemble des élèves à la réussite.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention de 210 725 €, conventions et avenant avec l'association « Estrelia » (10<sup>e</sup>) pour ses activités d'accueil enfants parents

**Projet de délibération : 2014DFPE1410**

**Rapporteure** : Dominique TOURTE

**Mme TOURTE** rappelle que cette association, anciennement connue sous le nom d'« Horizons », a été créée en 1986.

Son but est d'accompagner dans leur démarche avec leurs enfants les parents ou les futurs parents en difficulté (notamment souffrant de problèmes d'addictions). L'association gère un lieu d'accueil enfant-parent (« Graines de familles », ouvert en 2006, au 8 rue Perdonnet) et un accueil enfant-parent (au 10 rue Perdonnet) fonctionnant dans le cadre du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.

En 2013, le centre Graine de familles a enregistré 1 900 passages d'enfants et 76 passages d'adultes ; il a reçu 113 enfants.

Pour 2014, l'association propose d'ouvrir ses portes pendant sept demi-journées par semaine. Ces espaces, qui accueillent des enfants jusqu'à six ans et accompagnés d'un adulte référent, sont des lieux de socialisation pour les enfants (d'écoute et de parole) et de reprise d'assurance pour les adultes, en dehors de toute visite thérapeutique ou de toute injonction éducative. Le lieu a pour règle l'anonymat des personnes accueillies.

Cette délibération se propose d'attribuer les subventions suivantes pour 2014 :

- 63 888 € à l'accueil parents-enfants du 10, rue Perdonnet ;
- 45 528 € à Graines de familles.

Il est enfin proposé de signer une nouvelle convention triennale pour les années 2015, 2016 et 2017.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Modalités d'accueil à Paris du Championnat d'Europe de football organisé en 2016 par l'UEFA

**Projet de délibération : 2014DJS321**

**Rapporteur** : Paul BEAUSSILLON

**M. BEAUSSILLON** rappelle que cette compétition est le troisième événement sportif le plus regardé dans le monde après la Coupe du monde de football et les Jeux olympiques. La ville de Paris accueillera cinq matchs, dont quatre rencontres de poule et un huitième de finale. Elle hébergera également le centre international de retransmission des médias au Palais des expositions de la porte de Versailles, ainsi que le tirage au sort de la phase finale au Palais des congrès de la porte Maillot. Un certain nombre de rencontres seront aussi organisées au stade de France, ce qui aura un impact direct sur Paris.

Le cahier des charges de la Ville de Paris est le suivant :

- Organisation des matchs se déroulant à Paris (Parc des princes) ;
- Organisation d'une fan-zone (large espace de divertissement et de retransmission pour les supporters, accessible et gratuit).
- Programme d'accompagnement sportif et culturel.

Concernant le Parc des princes, l'exploitation technique durant la compétition sera assurée par l'actuel occupant, qui recevra en contrepartie une compensation financière de la ville. Des

aménagements seront effectués autour du Parc des Princes, notamment dans les périmètres des stades Jean Bouin et Géo-André (retrait des billets, espaces de restauration pour le personnel, centre média).

Sur l'organisation d'une fan-zone, en accord avec l'UEFA et la préfecture de police, il est envisagé de mettre en place un village du supporter sur le Champ-de-Mars (7<sup>e</sup> arrondissement) susceptible d'accueillir jusqu'à 120 000 personnes simultanément. La fan-zone se présenterait comme un espace de retransmission de tous les matches de la compétition et comme un lieu de divertissement, notamment pendant les huit jours du tournoi où il n'y aura aucun match. L'idée est donc de rassembler dans cette zone les supporters de tous pays autour d'animations événementielles, de concerts et de diverses festivités. Cette fan-zone sera éco-conçue et exploitée dans le cadre d'une démarche environnementale, dans des conditions permettant de protéger la valeur du patrimoine et de préserver la biodiversité des espaces verts.

Le dispositif pourrait comprendre une scène et deux écrans géants, sur le terre-plein face à l'école militaire. Le site pourrait comporter aussi plusieurs espaces, notamment un village partenaire dédié aux sponsors de l'UEFA, un village restauration, un village collectivités et un village pour les partenaires locaux de la ville.

Le concept sera définitivement arrêté en fonction des idées proposées et des propositions avancées par les candidats au cours de la prochaine consultation pour l'attribution du marché d'installation et d'exploitation de cette fan-zone. La ville n'ayant jamais géré en régie un dispositif d'une telle ampleur, il apparaît préférable de confier l'aménagement, l'exploitation et la responsabilité à un opérateur extérieur unique. Pour ce faire, il est envisagé de passer un marché global selon une procédure bien connue à la mairie de Paris.

Quant à la mise en œuvre du programme d'accompagnement, le but est de profiter du retentissement de cet événement pour en faire une vitrine de Paris et d'y associer tous les habitants.

Le programme est conçu en étroite collaboration avec la ville de Saint-Denis et s'articule autour de plusieurs idées-forces :

- Favoriser la pratique sportive auprès de tous les publics, notamment du football féminin (avec l'objectif de soutenir la candidature de la France à la Coupe du monde féminine de 2019).
- Organisation de terrains éphémères et de tournois dans les arrondissements.

Il s'agira donc d'impliquer tous les Parisiens et les Parisiennes. Une enveloppe budgétaire spécifique sera allouée à chaque arrondissement. Ce sera aussi l'occasion de réfléchir à des initiatives locales.

Le coût brut de l'accueil de l'Euro 2016 est aujourd'hui estimé à 13,4 millions d'euros. L'objectif est de réaliser 8,450 M€ de recettes afin de ramener le coût net à moins de 5 millions d'euros.

La présente délibération vise à autoriser la Maire de Paris à prendre toutes les décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés et des accords-cadre des travaux, fournitures et services - ainsi que toute décision concernant leur avenant et décision de poursuivre.

Le bilan global du projet, présenté au dernier trimestre 2015, détaillera l'ensemble des marchés et accords à passer.

Les trois prochains mois verront d'ores et déjà le lancement des marchés relatifs à l'aménagement autour du Parc des Princes, le marché sur l'aménagement de la Fan-Zone et le marché concernant le volet culturel du programme d'accompagnement.

La délibération vise à :

- autoriser Madame la maire à signer avec l'UEFA la charte commerciale et promotionnelle de la ville hôte ;
- autoriser Madame la maire à signer la charte relative aux zones officielles des supporters ;
- autoriser les demandes de subventions de la ville auprès de l'État et des collectivités, des entités privées ou publiques (en particulier la région) ;
- autoriser l'adhésion de la ville au club des sites « Villes d'accueil de l'euro », soit une cotisation de 4 000 € par an.

**Mme SOUYRIS** émet quelques critiques au sujet de l'organisation de cet évènement.

D'abord, le coût brut de l'accueil de l'évènement est estimé à 13,4 M€. La Ville espère réaliser un bénéfice 8,45 M€ pour ramener ce coût global à environ 5 M€. Notamment, la Ville va récupérer une petite partie des 20 millions d'euros dits « de compensation » obtenus par les villes hôtes : Lille, Bordeaux, Marseille, Paris, Saint-Denis.

Ces chiffres ne prennent pas en compte les 20 millions d'euros déjà investis par la ville dans la rénovation du Parc des Princes.

Ainsi, Mme SOUYRIS observe que les contrats négociés par les pouvoirs publics avec l'UEFA profitent essentiellement à cette dernière. Pour rappel, une large part de ses bénéfices échappera toute fiscalisation, ce qui contraindra la ville à participer financièrement.

Aussi le financement de cet évènement pose-t-il un certain nombre de problèmes au niveau national. En 2010, le gouvernement Fillon a exonéré l'UEFA des impôts sur le tournoi, alors que les bénéfices (droits télévisuels et commerciaux) sont évalués à près de 900 M€. Cette décision a fait de la France un authentique paradis fiscal pour l'UEFA. Les investissements globaux réalisés par la France atteignent 2Md €.

Aussi, le dossier parisien bénéficie d'une certification pour une fan-zone qui sera érigée sur le champ de mars. Il s'agit d'une certification label développement durable pour les grands événements, utilisée notamment lors des JO de Londres 2012. C'est un bon point, mais qui semble insuffisant. Quid d'un dispositif de compensation des émissions de CO<sub>2</sub> émises au Parc

de princes (fluides, valorisation des déchets), de l'éco-responsabilité dans la production des articles promotionnels ?

Une autre question majeure est celle du sponsoring et de la publicité. Les sponsors imposés par l'UEFA comptent parmi eux tous les champions de la malbouffe (Coca-Cola, Mac Donald), de l'automobile (Continental, Hyundai, Kya) ou la compagnie pétrolière Socar. La ville va-t-elle intégrer ces partenaires, hérauts du consumérisme, dans différents supports de communication sur la Fan-Zone ? Quid de la conciliation avec le règlement local de publicité (interdiction d'apposer des publicités sur des espaces verts) ?

Mme SOUYRIS souhaite donc savoir quels seront les partenaires locaux librement choisis par la ville, en sus des sponsors de l'UEFA précités – ainsi que les critères qui présideront à ce choix.

Concernant la gouvernance, la charte commerciale et promotionnelle est très représentative. Presque tous les éléments de l'organisation de l'évènement sont imposés à la ville par le haut : billetterie, communication, réseaux sociaux, partenariats commerciaux. Ainsi, l'UEFA contrôle 95 % de la SAS créée pour organiser l'euro 2016. Comment accepter cette méthode d'une majorité qui, dans sa gouvernance locale, a décidé de favoriser la participation citoyenne ?

Le seul point fort du projet tient en la promotion du sport féminin, ou encore aux projets civiques de lutte contre la discrimination (notamment dans l'Est parisien).

En conclusion, Mme SOUYRIS concède que des efforts sont sans doute réalisés par Paris pour l'accueil du Championnat d'Europe de football de 2016, mais l'impact financier à la ville, les compensations environnementales faibles et l'encadrement publicitaire déficient doivent être revus pour que le groupe EELV vote en faveur de ce projet à l'Hôtel de Ville.

Aujourd'hui, Europe Écologie Les Verts s'abstiendra, en espérant pouvoir améliorer la délibération au conseil de Paris.

**M. FÉRAUD** indique pour sa part que la majorité est très favorable à l'accueil de l'Euro 2016 en France et à Paris. L'UEFA impose effectivement un certain nombre de conditions à tous les pays candidats. Paris ou Bordeaux se battent pour obtenir de meilleures conditions pour les villes qui accueillent la compétition.

**M. Le RESTE**, au nom des élus communistes, s'associe à la dénonciation d'Anne Souyris quant au choix d'exonérer d'impôts les sociétés qui bénéficieront des retombées financières de cet évènement.

En revanche, par rapport au projet initial, le groupe communiste apprécie l'introduction d'un programme d'accompagnement et de promotion de l'évènement (autour du développement des pratiques sportives), avec une priorité donnée au football féminin pour aider à la candidature de la France à la coupe du monde de football féminin (2019).

L'enveloppe budgétaire qui sera attribuée aux arrondissements, pour aider à la réalisation d'un certain nombre d'initiatives locales, doit aussi pouvoir mobiliser le tissu économique parisien.

Le groupe communiste a suivi avec intérêt la tentative par la ville de négocier avec l'UEFA sur une éventuelle redistribution partielle des bénéfices de l'événement, aux fins de financer des investissements en matière d'équipements sportifs. Ce type de démarche avait été initié par Marie-George Buffet lors de la coupe du monde de football de 1998.

Un bilan d'avancement global du projet sera présenté au dernier trimestre 2015, ainsi qu'un bilan final au dernier trimestre 2016.

Le groupe communiste votera favorablement cette délibération.

**M. BOUSCARLE** s'étonne que la délibération ne mentionne nulle part par l'accès aux personnes handicapées pendant la compétition. Il serait bon de le préciser, voire de l'imposer, de sorte que Paris soit une ville modèle en termes d'accessibilité.

**M. FÉRAUD** considère effectivement qu'il est encore temps d'intégrer cette dimension d'accessibilité, sur la fan-zone et les événements organisés dans les arrondissements.

**M. BEAUSSILLON** confirme que la pratique du Handisport doit être au centre des préoccupations. Il faudrait effectivement y réfléchir pour le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Concernant les enveloppes budgétaires d'arrondissement et la mobilisation du tissu économique, dont parlait Didier Le Reste, ce doit être évidemment le moment de mobiliser toute l'économie parisienne : retombées touristiques, accueil des supporters dans les restaurants et hôtels, utilisation de l'Internet. M. BEAUSSILLON reste ouvert à une discussion collective sur le montant des enveloppes.

*La délibération est adoptée.*

*3 abstentions (groupe EELV).*

**Objet** : Réalisation 30, rue d'Enghien (10<sup>e</sup>) d'un programme de 17 logements sociaux (10 logements PLA-I et 7-PLUS) par la SIEMP

**Projet de délibération : 2014DLH1195**

**Rapporteur** : Dante BASSINO

**M. BASSINO** précise que ce programme prévoit la réalisation de 17 logements sociaux et de deux commerces par la SIEMP au 30 rue d'Enghien. Cette réalisation fait suite à l'intervention de la SORECA, puisqu'il s'agit d'un immeuble dégradé.

Les objectifs du plan climat énergie de la Ville de Paris seront respectés, bien qu'il s'agisse d'une rénovation (mais suffisamment lourde pour améliorer au maximum la performance énergétique). La livraison est prévue dans le second trimestre 2017.

**Mme PAWLIK** observe que la mixité sociale n'est pas respectée dans les deux programmes où ne figure aucun PLS. Pour rappel, le PLH (en cours de réalisation) devra comprendre un tiers de logements de cette catégorie.

Par ailleurs, Mme PAWLIK souhaiterait davantage de précisions sur les locaux d'activité mentionnés dans cette délibération.

**M. BASSINO** précise que la répartition des logements a été choisie en fonction du quartier. La mixité se pense non seulement sur les immeubles à construire, mais aussi selon les immeubles alentour et le quartier. En l'occurrence, le quartier de la rue d'Enghien présente un déficit important de logements sociaux et se caractérise par une gentrification rapide. C'est pourquoi la majorité a fait le choix, sur ce programme et de manière exceptionnelle, de ne pas inclure de PLS.

Concernant les locaux commerciaux, M. BASSINO précise que l'un des locaux est d'une taille assez réduite. Le second local commercial, plus grand, tout en longueur a une partie importante située complètement à l'arrière du bâtiment. Une réflexion est à mener sur l'aménagement précis de ce local de sorte qu'il puisse être attribué à une activité qui bénéficierait au quartier.

Pour sa part, **M. FÉRAUD** ne croit que très peu aux polémiques sur les catégories de logements. En réalité, les PLI voient un certain turnover des habitants. Ainsi, la commission d'attribution a bien plus de PLS et de PLI à attribuer que de PLAI. Donc, il faut raisonner dans une approche globale. Lors du prochain programme local de l'habitat, il conviendra d'aboutir à un équilibre sur l'ensemble de l'arrondissement, ce qui est difficile à juger sur de si petits programmes.

Quant aux commerces et suite à l'affaire du Stop Monop', **M. FÉRAUD** préconise de ne pas trop anticiper l'affectation des locaux commerciaux. Il est important de ne pas prévoir trop à l'avance un certain type de commerce, car les quartiers évoluent (parfois vite). C'est précisément ce que M. FÉRAUD a retenu de l'opération Bichat-Temple.

**Mme DUVERLY** ajoute que cette dernière opération est le seul exemple, dans le 10<sup>e</sup>, de commerces choisis très longtemps à l'avance et qui engage tous les acteurs sur de longues périodes.

Avec la RIVP et la SIEMP, peut-être parce que les commerces sont plus petits et que les opérations étaient financées différemment, Mme DUVERLY a toujours été associée en amont et a toujours pu choisir le type d'activités à développer.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Adoption du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation ainsi que les principes déterminant les compensations

**Projet de délibération** : 2014DLH1120

**Rapporteur** : Paul SIMONDON

**M. SIMONDON** rappelle que les locaux sont ordinairement déclarés pour un certain usage (logement ou commerce) dont le changement est soumis à autorisation.

Jusqu'en 2009, cette autorisation relevait la préfecture. Depuis, elle dépend la ville, qui a donc adopté un règlement relatif à ces changements d'usage. Le principe est avant tout de protéger, par le biais de la compensation, les logements qui risqueraient de disparaître du fait de changements d'usage.

Toute demande de transformation d'une certaine surface de logements en activité donne lieu à une compensation d'une surface d'activité en logements - essentiellement sous la forme d'une participation financière dans un projet de création de logements (privés ou sociaux).

Les modifications proposées par cette délibération à ce règlement sur les changements d'usage sont de plusieurs ordres.

→ Préciser l'organisation des compensations.

Actuellement, les compensations se font sur surfaces équivalentes, avec un secteur dit de « compensation renforcée » dans lequel il est prévu une surface double. Pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, le secteur de compensation renforcée correspond au sud-ouest du boulevard Magenta (pointe Bonne nouvelle).

→ Préciser que les surfaces de compensation doivent correspondre à des logements complets et non à des petites parties de grands logements.

→ Ajouter que les normes de décence des locaux compensateurs doivent être respectées.

→ S'assurer que, dans des arrondissements plus en difficulté en termes d'équilibre entre logements et activité, la compensation ait bien lieu dans le même arrondissement.

→ Inclure un article spécifique sur les locations de meublés touristiques (courtes durées).

Le choix d'un propriétaire de louer un appartement de manière répétée sur de courtes durées relève bien d'un changement d'usage par rapport à un local d'habitation. Il devra donc en demander l'autorisation et aussi se plier au principe de compensation dans le même arrondissement (surfaces équivalentes). Le règlement prévoira aussi une aide pour les copropriétés qui veulent éviter ce type d'activité dans les immeubles.

→ Dérogation au principe de compensation en cas de changement d'usage.

**M. SIMONDON** évoque ici l'ajout de huit professions libérales, qui peuvent obtenir une forme de franchise sur les 50 premiers mètres carrés : agents d'assurances, chiropraticiens, conseil en investissements financiers, ergothérapeutes, ostéopathes, psychologues, psychomotriciens et psychothérapeutes.

De même qu'il y aura ouverture de cette autorisation personnelle, sans compensation des surfaces, aux personnes et associations qui remplissent une mission d'intérêt général.

**M. SIMONDON** précise la règle sur les rez-de-chaussée. Jusqu'ici, l'idée était de permettre les transformations de logements vers des activités en rez-de-chaussée. Suite à l'application de cette règle, de nombreuses disparitions de logements avaient été constatées. Il est donc décidé de ne plus autoriser de transformations de logements en rez-de-chaussée sans compensation, à l'exception des professions libérales, des associations et fondations, et à l'exercice de l'artisanat dans les rues à protection spécifique de l'artisanat dans le cadre du PLU (rue de Lancry, portions des rues du faubourg Saint-Denis et Saint-Martin). Lors de la réunion publique sur le PLU, la majorité municipale a suggéré l'ajout de nouvelles zones de protection.

Enfin, des modifications ont été introduites sur la démarche administrative à remplir pour demander ce changement d'usage.

**M. BASSINO** estime que cette délibération est une bonne nouvelle en ce qu'elle permettra de renforcer le contrôle du développement des meublés touristiques, mais aussi de prendre en compte les écarts de déficits de logement social entre les différents arrondissements lors de la mise en place de la compensation.

Par contre, le groupe communiste conteste l'exception accordée aux professions libérales, qui peuvent donc changer d'usage sans compensation. La liste suscitée n'est pas satisfaisante, puisqu'elle associe psychologues et ostéopathes à des agents d'assurances et autres conseillers en investissement financier. Cette liste devrait être revue de sorte à n'inclure que les activités d'intérêt général pour les habitants de Paris. Un vœu sera déposé en ce sens au Conseil de Paris par le groupe communiste.

*La délibération est adoptée (3 abstentions, groupe PC).*

**Objet** : Réalisation 38 boulevard de Strasbourg (10<sup>e</sup>) d'un programme de neuf logements sociaux (4 PLUS et 5 PLAI) par Toit et Joie  
**Projet de délibération : 2014DLH1200**  
**Rapporteur** : Dante BASSINO

**M. BASSINO** rappelle que, l'an passé, cet immeuble avait fait l'objet d'une mobilisation, car La Poste voulait se séparer de la totalité de l'immeuble et du bureau de poste attenant. Le groupe communiste, qui avait déposé un vœu en son temps, se félicite de l'issue de ce dossier qui permet à la fois de garder la poste et de créer des logements sociaux.

La délibération précise le détail du plan de financement, les surfaces et typologies d'appartements, les types de logements sociaux et la répartition des attributaires.

**M. FÉRAUD** ajoute que ces neuf logements sociaux entrent dans un programme de création de logements privés (environ 75 %) sur le même immeuble.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Travaux de retrait des matériaux amiantés et sur les voies et sols extérieurs parisiens. Marchés.

**Projet de délibération : 2014DVD1026**

**Rapporteure** : Élise FAJGELÈS

**Mme FAJGELÈS** informe que de la présence d'amiante a récemment été détectée dans les chaussées parisiennes. Cet amiante se présente sous deux formes : dans la composition des revêtements enrobés (technique utilisée entre 1978 et 1996) et dans certains cailloux ou sables de carrières. Malgré les dispositions législatives, à l'heure actuelle, près de 40 % de la surface totale des chaussées parisiennes est susceptible de contenir de l'amiante (quel qu'en soit le type).

Lorsque les chaussées ne sont pas touchées, il n'y a pas de risque sanitaire particulier ; l'amiante étant inerte et fixée. Toutefois, si des travaux ou aménagements impliquent de toucher à ces chaussées, il y a un risque de présence de fibres d'amiantes dans l'air. C'est pourquoi, désormais, tous les travaux qui ont lieu sur les chaussées parisiennes donnent lieu à des sondages pour vérifier la présence ou non d'amiante. En cas de présence détectée, les travaux sont reportés (ex. élargissement des trottoirs de la rue Eugène Varlin initialement prévu pour 2014, ou encore la traversée piétonne qui devait être réalisée dans le bas du boulevard Magenta).

L'objet de cette délibération est de passer un marché spécifique pour procéder aux travaux de désamiantage, dans le respect du Code du travail (protection et formation des salariés), du Code de l'environnement (transport, gestion, élimination des déchets amiantés) et du Code de la santé publique (protection des populations face aux risques sanitaires).

Les opérations de désamiantage devront respecter un protocole très strict : information sur le chantier, ports des équipements spécifiques pour les ouvriers travaillant à ce chantier.

Le marché est composé de trois lots géographiques, le 10<sup>e</sup> arrondissement étant concerné par le premier lot. Il s'agit de marchés à bons de commande avec une obligation de résultat en termes de retrait d'amiante, d'émissions de fibres et de gestion des eaux.

Le montant maximum de ce marché est de 8 M€.

Le montant total du marché, sur l'ensemble de Paris, sera d'un maximum de 24 M€.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**Objet** : Subvention de 20 000 euros à quatre associations menant des actions au titre de la Politique de la Ville.

**Projet de délibération : 2014DVD1121**

**Rapporteur** : Didier Le RESTE

**M. Le RESTE** précise que, sur ces quatre projets, un seul est localisé dans le 10<sup>e</sup> arrondissement.

Ce projet consiste à réaménager de la rue du Terrage, avec la réalisation d'une fresque et l'installation d'une jardinière initiée par l'association Arc 75.

L'intérêt du projet a déjà largement été discuté lors du dernier conseil. M. Le RESTE souligne toutefois que cette action est appréciée des riverains.

La subvention proposée est de 1 500 €, par la Direction de la voirie et des déplacements. Elle viendra compléter les 1 500 € adoptés au dernier conseil, sur la suggestion de la Direction des espaces verts et de l'environnement.

La subvention sollicitée par l'association était de 5 676 €.

*La délibération est adoptée.*

*3 abstentions.*

**Objet** : Adoption du règlement du conseil des Seniors

**Projet de délibération : MA1014201**

**Rapporteure** : Sybille FASSO

**Mme FASSO** rappelle que, le 13 novembre 2008, le conseil d'arrondissement votait la création du conseil des seniors. Cette initiative entérinait le travail qui avait été effectué par des bénévoles du centre d'action sociale (Point Paris Émeraude) pour créer cette structure.

Le rôle de ce conseil est de rendre confiance aux seniors, de leur rendre leur place, leur utilité et leur fierté d'être des seniors.

Aujourd'hui, les objectifs sont atteints dans le sens où plusieurs commissions fonctionnent.

La commission intergénérationnelle travaille avec le Lycée Marie Laurencin (échanges avec l'Écosse, rallye des collègues...). De nombreuses initiatives sont prises dans le domaine de la culture, en lien avec le Paris des Faubourgs. Le conseil des Seniors organise aussi du « slam intergénérationnel ». Mme FASSO évoque encore une coopération avec l'AJAM (Association des Jeunes Amis du Marais) pour le ciné-club, une coopération avec Emmaüs pour des sorties, ou encore avec la chorale Accentus. Il existe aussi des projets de créations sur Internet (« Hyper old »). Tous les jeudis, au Paris des Faubourgs, le conseil des Seniors se réunit pour des discussions informelles et des échanges d'idées. La fête annuelle qui est organisée réunit à peu près 300 personnes. Beaucoup de liens conviviaux ont donc été établis par le conseil des seniors.

Le conseil des Séniors mobilise également une commission vie quotidienne, qui travaille sur les déplacements, l'accès au droit (avec le centre d'action sociale) et a impulsé la création de l'assistant public Internet en mairie. Aussi, le grand forum intergénérationnel s'est déjà réuni deux fois (en 2008 et 2013) avec tous les partenaires du conseil des seniors.

Pour que ce conseil des seniors puisse continuer à exister avec autant de force, une structure assez souple est nécessaire et conséquemment une adaptation du règlement adopté en 2008. D'abord, la contrainte d'assiduité sera assouplie, car les seniors ne sont pas toujours libres pour se rendre aux commissions.

Ensuite, il est envisagé une plus grande ouverture en direction des séniors qui souhaiteraient intégrer le conseil.

La délibération entérinera également la mise en place d'un comité de pilotage qui, sous une forme assez restreinte et plus efficace, pourra continuer à animer les réunions du conseil des seniors.

**Mme PAWLIK** s'associe au propos de Mme Fasso quant à l'importance de ce conseil et félicite le dynamisme de l'équipe dirigeante de ce conseil des seniors qui travaille beaucoup sur l'intergénérationnel.

Mme PAWLIK demande néanmoins précision d'une des tournures de l'article 1 du règlement intérieur : « *Ses membres travailleront dans un esprit de transparence loyale* ». On est généralement loyal par rapport à quelque chose ou par rapport à quelqu'un. En l'occurrence, à qui cette loyauté serait-elle due ?

Aussi, l'article 8 prévoit que les membres du conseil se réunissent une fois par an en séance plénière et l'article 9 évoque un compte-rendu annuel. Mme PAWLIK suggère l'idée de proposer aux seniors de porter un vœu une fois par an, de sorte qu'il soit repris par un élu de l'assemblée.

Enfin, Mme PAWLIK signale l'importance que ce type de conseil soit appuyé par les services de la mairie. Le conseil des seniors n'a pas beaucoup de moyens et il faut y être vigilant. Par exemple, il semble que le conseil ait rencontré quelques difficultés sur la communication qui pouvait être faite autour des événements.

**Mme FASSO** répond que le conseil des seniors est une commission extramunicipale qui est aussi créée pour porter des vœux. Donc, ce travail de vœux a déjà largement été fait par le conseil des seniors, en particulier dans les vœux de pré conseil qui sont repris par le conseil d'arrondissement. Par exemple, des vœux ont été portés sur l'installation de bancs publics, sur la fréquence et la régularité du bus 46 (qui dessert un certain nombre d'hôpitaux), ou sur le développement des abribus (encore insuffisants).

Quant à la « transparence loyale », il s'agit d'une transparence qui n'est pas uniquement formelle. Il ne suffit pas de dire qu'on est transparent pour l'être réellement. L'idée est qu'il n'y ait pas d'opérations cachées à l'intérieur du Conseil des seniors.

**M. FÉRAUD** précise qu'il n'a pas expressément demandé de « loyauté » par rapport à la municipalité. Il est très probable que l'équipe d'animation du Conseil des seniors ait assez longuement réfléchi à cette phrase. L'idée est peut-être simplement d'éviter une conflictualité.

**Mme FASSO** le confirme.

Sur la demande de faire appuyer le Conseil des seniors par les services de la mairie, Mme FASSO assure que le conseil a toujours pu compter sur la mairie (en particulier pour tout ce qui a été fait en mairie). Le Conseil a toujours eu des locaux pour se réunir, que ce soit en commission ou en assemblée générale et n'a jamais rencontré d'obstacle en la matière.

Quant à la communication, la mairie a mis à la disposition du Conseil des seniors six grands panneaux d'affichage dans des endroits stratégiques (écoles, lieux de stationnement). À la connaissance de Mme FASSO, le Conseil des seniors n'a pas de revendications particulières sur ce point.

**Mme PAWLIK** maintient son incompréhension de la formule « transparence loyale ». On est transparent ou on ne l'est pas, mais on n'est pas « transparents loyalement ». Mme PAWLIK propose donc de supprimer l'adjectif « loyale ».

Sur la communication, après avoir échangé avec certains membres du Conseil des seniors, Mme PAWLIK avait plutôt compris qu'il y avait un problème dans l'apposition des affiches. Il est parfois peut-être un peu compliqué pour eux de faire le tour du 10<sup>e</sup> arrondissement pour poser ces affiches. Ce point lui a été remonté.

**M. FÉRAUD** demande à Mme FASSO si le retrait de l'adjectif « loyal » serait de nature à créer des mécontentements.

**Mme FASSO** procédera à cette rectification, qui ne devrait poser, selon elle, aucun problème au conseil des Seniors.

**M. RAIFAUD** évoque le comité de pilotage qui, de droit, est constitué par ses fondateurs. Il serait opportun que l'article 5 prévoie une évolution possible de la constitution du comité de pilotage afin de possiblement prendre en compte de nouvelles énergies.

**M. FÉRAUD** précise simplement que l'article 5 ne se résume pas aux fondateurs. Ceux-ci sont accompagnés des animateurs et de leurs suppléants, désignés chaque année, issus de l'assemblée générale. Autrement dit, ils sont tous membres du comité de pilotage. Toutefois, il est vrai qu'ils ne font pas qu'« accompagner » les membres fondateurs. Il serait peut-être plus approprié de dire que le comité de pilotage est « également composé » des animateurs et de leurs suppléants. M. Féraud propose donc la modification suivante : « *Le comité de pilotage est également composé des animateurs et de leurs suppléants issus de l'assemblée générale annuelle* ».

**Mme. FASSO** en prend bonne note.

**M. FÉRAUD** se félicite enfin du dynamisme du Conseil des seniors et cette mandature encouragera ce dynamisme, qui tient effectivement beaucoup à ses fondateurs. Ce nouveau règlement marquera une nouvelle fois l'importance du conseil des Seniors dans la vie municipale.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **Vœux du conseil d'arrondissement**

#### **Vœu du groupe EELV Paris 10 relatif à la révision des seuils d'exposition de la charte téléphone mobile.**

Considérant que la Ville de Paris est engagée depuis 2003 dans une démarche d'encadrement des implantations et des niveaux d'émissions des antennes-relais de téléphonie mobile et qu'à cet égard, la nouvelle charte parisienne signée le 13 décembre 2012 et votée par l'intégralité des groupes du conseil de Paris permet de concilier une couverture numérique suffisante et une exposition des habitants aux ondes à un niveau bien plus faible que ne l'autorise la réglementation nationale.

Considérant qu'une « Conférence citoyenne » dite aussi « Jury citoyen, ondes, santé, société » avait été mise en œuvre en 2009, que ses modalités de travail avaient été préalablement unanimement acceptées par les associations, les opérateurs et la Mairie, et que ses conclusions recommandaient notamment de respecter un seuil d'exposition de 0,6 V/m et de reconnaître l'électro hyper sensibilité.

Considérant que le vœu adopté à l'unanimité du Conseil de Paris le 21 octobre 2014, dont les attendus rappellent que « les dangers de santé environnementale sont attestés par un nombre croissant d'études indépendantes reconnaissant les effets réels nocifs des ondes électromagnétiques » et que « toutes les radiofréquences sont classées en catégorie 2B, cancérigènes possibles, par l'Organisation mondiale de la santé depuis 2011 ».

Considérant que le vœu adopté le 11 juillet 2011 à l'unanimité du Conseil de Paris fixait comme objectif pour la charte alors en discussion « l'adoption du seuil maximum de précautions de 0,6 V/m » et « l'adaptation du réseau pour ne pas modifier la qualité de service ».

Considérant que cette charte relative à la téléphonie mobile signée le 13 décembre 2012 par les opérateurs et la Ville de Paris a fixé un seuil de 5V/m pour la 3G et de 7V/m pour la 4G.

Considérant que cette charte, en vigueur jusqu'au 13 décembre 2016, prévoit toutefois dans son article 3.3.4 qu'« un bilan annuel du déploiement de la 4G et de son impact sur l'exposition aux ondes électromagnétiques de la téléphonie mobile dans les lieux de vie fermés sera effectué conjointement par la Ville et les opérateurs » et qu'il « pourra conduire à une révision des articles 3.3.4 et 3.3.5 »

Considérant que les mesures effectuées à la demande de l'agence de l'écologie urbaine, dans le cadre de l'article 3.4 de la charte, dépassent très rarement 4V/M.

Considérant par conséquent que fixer une valeur limite d'exposition à la 3G et à la 4G de 4V/m ne nécessiterait qu'un très faible effort d'investissement de la part des opérateurs pour adapter leur réseau sans altérer la qualité de service.

Considérant que la loi ne confère aucun pouvoir aux maires en matière de téléphonie mobile et d'implantation d'antennes-relais, mais que, à Paris, les réseaux des opérateurs ayant nécessairement besoin de certains toits du domaine municipal, la Ville de Paris dispose là d'un moyen de pression légale sur les opérateurs dont elle perçoit un loyer.

Considérant par ailleurs qu'une part importante du réseau des opérateurs est implantée sur les toits de Paris Habitat, bailleur social de la Ville de Paris,

Sylvain RAUFAUD, Anne SOUYRIS et Léa VASA demandent à la Maire de Paris :

- d'engager, conformément à l'article 3.3 de la charte, une négociation avec les opérateurs pour abaisser le seuil de la 4G au niveau de celui de la 3G, aboutissant ainsi à un seuil unique ;
- d'engager avec les opérateurs, avant la fin de l'année 2014, une négociation en vue d'un avenant à la charte pour abaisser ce seuil unique à 4V/m ;
- de demander aux opérateurs de mutualiser leurs antennes pour atteindre ces objectifs.

**M. SIMONDON** indique que, s'ils en partagent les objectifs, les élus socialistes voteront contre ce vœu.

Pour cause, la charte, effectivement votée à l'unanimité des groupes du conseil de Paris fin 2012, résulte de longues négociations entre les opérateurs de téléphonie et la ville. La charte est un point d'équilibre entre la nécessité de déployer le réseau de téléphonie mobile avec une couverture satisfaisante et l'impératif d'exposer le plus faiblement possible les Parisiens aux ondes (par application du principe de précaution). La charte a donc défini des seuils d'exposition, pour l'intensité des champs électromagnétiques, de 5V/m pour la 3G et de 7V/m pour la 4G.

Le vœu d'EELV fait état d'autres types de seuils, mais le seuil de 0,6 V/m ne correspond plus à rien (bien qu'il fût cité dans les négociations en amont de la charte). Aussi un tel seuil ne permettrait-il pas une couverture satisfaisante du réseau de téléphonie mobile, au vu de l'état technologique actuel. Selon les données du Grenelle des ondes, il faudrait trois fois plus d'antennes et aussi quasiment renoncer à l'utilisation des téléphones portables à l'intérieur des immeubles. Donc, ce seuil n'a sans doute plus sa place parmi les considérants de ce vœu.

Le demande d'aligner le seuil de la 4G sur celui de la 3G à 5V/m, puis de les faire baisser à 4V/m, est intéressante et la majorité pourrait partager un tel objectif après le déploiement du

réseau 4G et que les mesures réelles seront connues. S'il s'avère que la 4G peut fonctionner à ces conditions, ce seront des objectifs intéressants.

Ce qui pose difficulté au groupe socialiste est la méthode et la stratégie utilisées dans ce vœu par EELV. Le conseil de Paris a voté un vœu, il y a quinze jours, qui demande bel et bien le respect des seuils de la charte (5V et 7V), tout comme il informe les opérateurs de la stricte réglementation sur les antennes et enfin demande la réunion de la commission de concertation sur la téléphonie mobile – qui est l'instance où la discussion doit avoir lieu.

Il n'est pas possible de voter un vœu au conseil de Paris et 15 jours plus tard, de demander l'ouverture de nouvelles négociations avec les opérateurs alors que tel n'est pas le calendrier.

**Mme PAWLIK** fait pour sa part observer que le danger ne réside pas tant dans les antennes relais que dans le téléphone. En 2013, l'Académie de médecine indique qu'une exposition pendant 24 heures à une antenne d'une puissance d'1V/m équivaut pour le cerveau à l'exposition à un téléphone portable pendant 30 minutes.

Sur ce sujet certes important, le groupe UMP se déclare gêné par la formulation de ce vœu et par les demandes, notamment en raison du manque de cohérence par rapport à ce qui a déjà été fait sur le sujet.

Aussi la mutualisation des antennes, qui serait une bonne chose, n'offrirait pas le même débit 4G (avec le seuil de la 3G).

Enfin, Mme PAWLIK estime que la « stratégie » de l'Hôtel de Ville concernant les antennes-relais est assez limpide. Pour cause, l'adjoint en charge du sujet n'est autre que Monsieur Bargeton, ce qui est fort de sens. Visiblement, l'Hôtel de Ville ne voit les antennes-relais que sous l'angle de leur redevance.

Le groupe UMP s'abstiendra.

**M. Le RESTE**, au nom du groupe communiste, dénonce le fait que la multiplication des opérateurs entraîne une prolifération d'antennes-relais.

La proposition de mutualisation entre les entreprises concurrentes pourrait être difficile à concrétiser.

Peut-être convient-il de renforcer les campagnes d'information de la ville sur les dangers d'utilisation de la téléphonie mobile, notamment en direction des plus jeunes. M. Le RESTE suggère de privilégier les technologies filaires, au détriment du WiFi, dans les établissements de la petite enfance.

M. Le RESTE propose encore qu'une personne qualifiée soit désignée au sein de la mairie du 10<sup>e</sup> pour recenser et traiter les dossiers d'installation des antennes-relais.

Le groupe communiste prend acte de la charte en cours et des conditions de son adoption, ainsi que du vœu récemment adopté au conseil de Paris.

Le groupe communiste s'abstiendra sur ce vœu.

**M. RAIFAUD** précise que l'objectif de 0,6 V/m est issu du Grenelle des ondes et du comité opérationnel mis en place sous la présidence de François Brottes (député socialiste de l'Isère). Dans cette instance, les associations environnementales, les opérateurs et les élus ont convenu de la possibilité d'atteindre cet objectif en multipliant le nombre d'antennes. Cela mène à la question financière et la volonté réelle des opérateurs d'aller dans cette direction. Installer davantage d'antennes suppose des investissements et de rechercher la mutualisation. Les opérateurs savent très bien mutualiser leurs antennes, à l'image de Bouygues et SFR, ainsi que tous les opérateurs dans les zones rurales et sans pour autant perdre en qualité ou en termes de services.

Pour M. RAIFAUD, il est grand temps d'ouvrir ces discussions avec les opérateurs plutôt que de voir se multiplier des antennes sur les mêmes toits. Une réflexion est assurément à porter sur l'optimisation du signal.

Sur la question du pilotage, la remarque de Mme PAWLIK est intéressante en ce qu'elle révèle une injustice. En effet, ce sont souvent des bailleurs ou des propriétaires d'immeubles privés – et non les habitants – qui bénéficient des redevances lorsque l'antenne est posée sur le toit de leur immeuble. La Ville de Paris pourrait travailler sur cette question.

**M. FÉRAUD** dit qu'il existe plusieurs difficultés. D'abord, ce que la municipalité entend imposer aux opérateurs est bien supérieur à la loi – sur laquelle les opérateurs pourraient se baser pour ne pas négocier avec la ville. Ensuite, il importe de faire les choses dans l'ordre et ne pas sans arrêt remettre en cause des votes effectués au Conseil de Paris et qui étaient déjà le fruit d'un compromis.

Pour : 3 (groupe EELV)  
Contre : 11 (groupe PS)  
Abstention : 6 (groupes PC et UMP)

*Le vœu est rejeté.*

### **Vœu relatif au réseau d'éducation prioritaire dans le 10<sup>e</sup> arrondissement vœu présenté par la majorité municipale**

Lors de l'année scolaire 2013/2014, les deux tiers des élèves du 10<sup>e</sup> arrondissement suivaient leur scolarité dans une école maternelle ou élémentaire relevant de la politique d'éducation prioritaire.

Ainsi les écoles maternelles Paradis, Parmentier, Pierre Bullet, Vicq d'Azir, Aqueduc, Martel, Récollets et Eugène Varlin, et les écoles élémentaires Faubourg Saint-Denis, Parmentier, Saint-Maur, Vicq d'Azir, Aqueduc, Eugène Varlin, Martel et Récollets étaient classées soit en ZEP (zone d'éducation prioritaire) soit en REP (réseau d'éducation prioritaire).

La nouvelle carte a été établie à partir du secteur de recrutement de l'unique collège de l'arrondissement qui est resté en réseau d'éducation prioritaire, à savoir le collège de la Grange-aux-Belles.

Sur la base de cette méthodologie, quatre écoles seulement sont désormais classées en éducation prioritaire : l'école élémentaire Parmentier (mais pas la maternelle), l'école élémentaire Claude Vellefaux, les écoles maternelles et élémentaires hôpital Saint-Louis.

Nous regrettons par ailleurs que le futur collège Françoise Seligmann qui ouvrira sous ce nom à la rentrée scolaire 2015 n'ait pas été pris en compte dans cette cartographie. Ce collège accueille déjà aujourd'hui 210 élèves et aura sûrement vocation à intégrer des dispositifs d'éducation prioritaire.

La méthode utilisée n'a pas permis de rendre compte de la réalité des difficultés sociales du territoire.

Pour ces motifs, le Conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que :

**La carte d'éducation prioritaire puisse être révisée pour tenir compte de la réalité des difficultés rencontrées par les écoles de l'arrondissement.**

Pour compléter le vœu, **M. ALGRAIN** fait état de la nécessité de remettre à plat tout ce qui encadre les réseaux d'éducation prioritaire au niveau national. Toutefois, la définition qui en est faite au niveau national ne peut pas s'appliquer stricto sensu à des villes comme Paris. Le raisonnement se fait « par bassin », à partir d'un collège et du rayonnement alentour.

Depuis des années, Paris mène une politique beaucoup plus pointue (quartier par quartier, voire rue par rue) ce qui a conduit à un maillage extrêmement fin des zones d'éducation prioritaire. La nécessité de rééquilibrer le système ne fait aucun doute, mais cela ne peut se faire n'importe comment. Monsieur le Maire, Rémi Féraud, a adressé un courrier, au recteur de l'académie sur ce point.

*« Nous avons pris connaissance du document de travail concernant la proposition de refonte de la carte de l'éducation prioritaire dans le 10<sup>e</sup>.*

*Je souhaite attirer votre attention sur les incohérences qui ressortent de l'application de la notion de bassin autour d'un collège et l'affaiblissement de la mixité des recrutements des collèges qui interviendrait si la proposition était maintenue en l'état.*

*Il est ainsi proposé de retenir le collège de la Grange-aux-Belles en réseau d'éducation prioritaire et par conséquent, l'école maternelle hôpital Saint-Louis et les écoles élémentaires Claude Vellefaux, hôpital Saint-Louis et 155, rue Parmentier.*

*Je note tout d'abord que l'école maternelle Boy Zelenski ne figure pas dans la liste, alors même qu'elle devrait y figurer en application de cette logique de bassin.*

*Mais le fond du problème est que la proposition actuelle consiste à faire entrer des écoles qui ne rencontrent pas forcément les plus grandes difficultés et à en exclure d'autres qui, elles, nécessitent le maintien en éducation prioritaire. Ainsi, pour ce qui concerne le bassin du collège Grange-aux-Belles, le maintien de l'école polyvalente hôpital Saint-Louis ne semble pas se justifier au regard des critères socio-économiques.*

*En revanche, la sortie du dispositif d'un certain nombre d'écoles apparaît difficilement compréhensible. Nous avons identifié huit écoles dont nous considérons la sortie du dispositif comme non justifiée. Il s'agit des écoles maternelles Aqueduc, faubourg Saint-Denis, Saint-Maur, Vicq d'Azir et des écoles élémentaires Aqueduc, Vicq d'Azir, Paradis et Parmentier.*

*Par ailleurs, si l'établissement Françoise Seligmann est actuellement une annexe du collège Valmy, il a vocation à devenir très prochainement un collège de plein exercice dont les flux majoritaires seront en provenance d'un certain nombre d'écoles ne figurant pas dans le dispositif ; pourtant incluses dans le quartier les portes, lequel figure dans l'actuelle cartographie de la politique de la ville.*

*Si nous concevons la nécessité d'une refonte de la carte de l'éducation prioritaire, au regard des évolutions sociologiques qu'un arrondissement comme le nôtre a connues ces dernières décennies, cette refonte ne peut aboutir à une nouvelle géographie prioritaire dans laquelle les moyens ne seraient pas concentrés sur les écoles qui en ont le plus besoin.*

*Voilà pourquoi nous vous demandons de bien vouloir réintégrer dans le dispositif, à titre dérogatoire, les huit écoles précitées et d'inclure dans ce dispositif le futur collège Françoise Seligmann ».*

**M. ALGRAIN** informe que l'ensemble des maires d'arrondissement et leurs adjoints aux affaires scolaires ont rendez-vous le 10 novembre prochain avec le recteur. Ces précisions sont importantes, car il n'est nullement question de laisser se faire les choses de manière mécanique.

**Mme PAWLIK** confirme l'importance de la question de la nouvelle carte pour la rentrée 2015 et remercie la majorité pour la lecture exhaustive de ce courrier, qui prouve que Monsieur le Maire a « bien fait son travail » en la matière et ce n'est pas neutre.

Le groupe UMP s'associe pleinement à la majorité sur son constat et sur la nécessité de remettre en cause la carte établie, ce pour quoi il votera favorablement à ce vœu.

Une application en l'état aurait des conséquences véritablement dramatiques. Il s'agit effectivement d'une application totalement mécanique d'une règle établie. Enfin, le groupe UMP souhaiterait un point des négociations dès qu'elles auront abouti.

**Mme CORDEBARD** confirme que cette application de la règle entraîne des incohérences importantes dans tous les arrondissements de Paris concernés par l'éducation prioritaire – et même, à la marge, dans les arrondissements qui n'auront pas de collège en éducation prioritaire, mais qui souhaitent continuer de bénéficier des outils offerts par l'éducation prioritaire aux équipes pédagogiques.

À ce jour, le rectorat n'a présenté qu'une « proposition » de cartes. Il faut donc rester optimiste et espérer que, suite aux négociations du 10 novembre, une meilleure méthode de travail ressortira et permettra d'aboutir à une carte qui convienne à Paris.

La mobilisation des élus du 10<sup>e</sup>, des élus parisiens, des syndicats d'enseignants, des fédérations de parents d'élèves et des groupes politiques de la majorité au conseil de Paris permettra sans doute de faire évoluer la discussion dans de meilleures conditions.

**M. FÉRAUD**, en tant que maire, n'acceptera pas qu'une révision du dispositif de l'éducation prioritaire (tout à fait concevable au demeurant) aboutisse à autant de suppressions dans le 10<sup>e</sup> arrondissement ; a fortiori s'il est maintenu sur certaines écoles qui n'en ont pas forcément besoin et qui ne le réclament pas. Il faut aboutir à un résultat plus acceptable.

*Le vœu de la majorité est adopté à l'unanimité.*

### **Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP relatif à la création d'un baromètre mensuel de la sécurité pour le 10<sup>e</sup> arrondissement.**

#### **Le conseil du 10<sup>e</sup> arrondissement,**

Considérant que les Parisiens ont un droit légitime à être informés des dernières tendances en matière de délinquance à Paris ;

Considérant que la politique de sécurité menée conjointement par le Préfet de police et la Maire de Paris se juge nécessairement sur l'évolution des faits délictuels ;

Considérant que les publications de l'Observatoire national de la délinquance des réponses pénales (ONDRP) ne sont réalisées qu'à l'échelle des départements ;

Considérant que tous les arrondissements ne sont ni confrontés au même niveau de délinquance ni au même type de faits délictueux ;

Considérant à cet égard que le 10<sup>e</sup> arrondissement compte un nombre important de zones anxiogènes, telles que les quartiers des gares, des quartiers Strasbourg Saint-Denis ou de la Grange-aux-Belles ;

Considérant que, au même titre que les questions de propreté, les questions sécuritaires font partie des principales préoccupations des habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement ;  
Considérant que la Préfecture de police a, par le passé, régulièrement communiqué sur l'état de la délinquance à Paris et par arrondissement ;

Considérant que le *New York Police Département* publie chaque semaine un bilan de la délinquance par district ;

Considérant que les Parisiens ne peuvent se satisfaire d'une stagnation des atteintes aux personnes ;

Considérant que les atteintes physiques non crapuleuses sont en progression de 6,8 % sur 12 mois glissants entre septembre 2013 et août 2014 ;

Considérant que les atteintes aux biens sont en progression de 13,1 % sur 12 mois glissants entre septembre 2013 et août 2014, une augmentation inquiétante puisqu'elle s'accélère depuis plusieurs mois ;

Considérant que les vols simples, premier agrégat des atteintes aux biens, sont en progression de 23 % sur 12 mois glissants entre septembre 2013 et août 2014 ;

**Sur proposition des élus du groupe UMP, émet le vœu que :**

- **la Maire de Paris et le Préfet de police créent un baromètre parisien de la sécurité, présentant chaque mois les chiffres de la délinquance et leur évolution par grand agrégat sur 12 mois glissants, avec une déclinaison arrondissement par arrondissement ;**
- **que, dès que cela sera possible, les faits de délinquance sur les 12 derniers mois soient cartographiés et publiés sur paris.fr et consultables dans chaque mairie d'arrondissement.**

**M. BRIBARD** rappelle que ce même vœu avait été l'objet d'un débat au conseil de Paris, en mai dernier.

Sur le fond, M. BRIBARD répond qu'il ne suffit pas « d'agiter des problématiques » (sur la propreté, sur la sécurité et les salles de shoot) pour s'en faire les dépositaires.

Le sujet de la sécurité relève directement des compétences de la préfecture de police. Ainsi existe-t-il déjà des statistiques nationales, évidemment pilotées par le ministère de l'Intérieur. Il s'agit des « fiches départementales mensuelles » des crimes et délits enregistrés, librement consultables sur le site Internet de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales.

Dès 2012, il avait été décidé d'arrêter ce que beaucoup appelaient « la politique du chiffre », à savoir une pratique souvent contestable et simpliste sur la conduite de la politique publique en termes de sécurité. Tout le monde connaît les limites intrinsèques des chiffres statistiques. Seule la délinquance constatée est mesurée. M. BRIBARD ne s'étendra pas sur les « ruptures statistiques », lorsque par exemple la police ou la gendarmerie change de manière de compter ou de logiciel de recouvrements des éléments sur les territoires concernés.

De plus, les évolutions législatives ou administratives ont été permanentes entre 2002 et 2012 (ex. législation sur les escroqueries, législation sur les étrangers, législation sur les consignes de saisie d'informations par les services de police ou de gendarmerie). Il est arrivé de percevoir une volonté délibérée de truquer les chiffres. Il a plusieurs fois été constaté, chez les personnes dépositaires de la force publique, le refus d'enregistrer les plaintes (suite à des ordres sur la déqualification de certains délits en contravention).

En juillet 2013, l'inspection générale de l'administration a confirmé publiquement que 130 000 faits avaient statistiquement disparu entre 2007 et 2012.

Depuis 2012, le gouvernement a clairement fait le choix d'apporter de la transparence, de la réflexion et les éléments pragmatiques permettant de mieux mesurer les évolutions de la délinquance. M. BRIBARD fait mention du développement d'éléments qualitatifs (enquêtes-terrain, enquêtes de victimation) qui offrent les compléments nécessaires à la bonne compréhension de ces phénomènes par nature évolutifs.

En résumé, la stricte politique du chiffre, subie pendant des années, est à bannir. Les statistiques ne sont pas un outil neutre et peuvent se manier dans des logiques politiques. La performance demandée aux services de police et de gendarmerie, afin d'obtenir les bons chiffres, a très clairement transformé la réalité.

Au-delà de ces chiffres, il faut rappeler qu'un phénomène comme la délinquance doit se surveiller dans le temps : observer les suites judiciaires et les réponses pénales. C'est un travail partenarial de fond et qui prend du temps.

Les engagements de la Ville de Paris depuis 2001 ont été réaffirmés dans la dernière campagne électorale. Ces mesures apporteront plus de transparence et inaugureront un rôle plus actif des citoyens avec la police, sur une sorte de « coproduction » de la sécurité.

La majorité municipale estime pertinent d'associer les habitants à cet effort et de ne pas uniquement se cacher derrière des statistiques. Depuis des années, la Ville de Paris travaille autour du contrat parisien de sécurité. Ce contrat est une manière de coproduire, avec les différents services de l'administration au niveau national (ex. police, justice), de sorte à travailler de manière régulière et d'échanger des informations. Le contrat parisien de sécurité existe depuis deux mandats et sera d'ailleurs renouvelé au printemps prochain.

Ce contrat parisien de sécurité se décline par arrondissement ; celui du 10<sup>e</sup> arrondissement date de juillet 2010. La majorité forme le souhait que les habitants puissent être associés à l'élaboration de ces contrats, pour participer à des diagnostics et à la résolution des problématiques.

Plus que de travailler sur les statistiques, la majorité municipale ambitionne de travailler sur les partenariats de terrain ; ce qui prend du temps, mais le plus souvent, porte ses fruits.

M. BRIBARD propose donc de voter contre ce vœu, qui lui paraît inutile et la marque d'une volonté de polémique sur un sujet qui devrait être républicain (et donc ne pas faire l'objet de manipulations politiciennes).

**Mme TOURTE** estime pour sa part que la création d'un baromètre parisien de la sécurité ne réglerait en rien les problèmes de la délinquance auxquels l'arrondissement est confronté. D'autant que l'Observatoire national de la délinquance fait un état régulier de l'état de la délinquance en France et à Paris.

Le véritable enjeu, pour améliorer cette situation, est celui de l'accompagnement social et des actions de prévention nécessaires pour améliorer la situation et la vie des gens. C'est aussi donner les moyens aux services de l'État qui travaillent sur ce champ.

L'amélioration de la sécurité ne résultera aucunement de la création d'un nouvel outil statistique, raison pour laquelle Mme TOURTE votera contre ce vœu.

**Mme CORDEBARD** abonde dans ce sens. Plutôt que réclamer de nouveaux chiffres, il conviendrait de s'associer aux efforts conjoints de la Ville de Paris et du ministre de l'Intérieur ; lequel essaie de doter les commissariats de nouveaux effectifs dans une période budgétaire très difficile (sachant que ces effectifs avaient considérablement décliné lors du précédent mandat présidentiel).

Puisqu'il importe que la Justice, la police et la gendarmerie soient dotées des moyens nécessaires, l'opposition est bien mal avisée de constamment demander la réduction des investissements de l'État.

**M. FÉRAUD** déplore que, de 2008 à 2012, la droite ait effectivement vidé les commissariats. Idem pour les services de justice.

Bien que les outils statistiques soient toujours nécessaires, M. FÉRAUD estime que de nombreuses finesses échappent aux chiffres. Au temps où Michel Gaudin était préfet de police, l'association *Vivre Gare du Nord et de l'Est* s'était plainte de l'insécurité autour de la gare du Nord. Michel Gaudin ou son directeur de cabinet leur avait répondu, sur la base des statistiques à disposition, qu'il n'y avait « aucun problème ». Une part de l'insécurité échappe aux chiffres.

Par ailleurs, l'UMP parisienne, qui compte notamment dans ses rangs Frédéric PÉCHENARD, est la plus mal placée pour former un vœu de cette nature. Pour rappel, un rapport officiel (paru en mars 2014) a clairement établi que Frédéric PÉCHENARD avait truqué les chiffres de la délinquance (130 000 faits ont disparu). Par exemple, des cambriolages avaient volontairement été requalifiés en dégradations de biens ; sans compter l'empêchement actif opposé aux Parisiens de porter plainte dans les commissariats.

Pour toutes ces raisons, la majorité ne souhaite pas que la lecture principale de la délinquance s'opère sous le prisme de la statistique. Cette politique du chiffre conduit les gouvernements, lorsqu'ils n'arrivent plus à tenir les objectifs, à truquer les chiffres.

La majorité municipale ne souhaite pas faire de la délinquance un sujet polémique, mais plutôt travailler avec les outils adéquats. Il faut que le 10<sup>e</sup> arrondissement obtienne des autorités chargées de la police d'aborder ces questions aussi par le biais des désordres sur la voie publique. Ces derniers ne sont pas des actes de délinquance, mais des actes d'incivilité et ils sont aujourd'hui au cœur des débats.

**Mme PAWLIK** déplore généralement le peu d'interventions de M. BRIBARD en conseil d'arrondissement.

Aussi Mme PAWLIK ne comprend-elle pas que le fait de parler des sujets de préoccupation des Parisiens soit qualifié de « polémique ». La majorité présente une conception bien étrange de la démocratie sur ce point. Mme PAWLIK récuse d'être dans une « logique politique » là où il s'agit simplement d'efficacité et de transparence. Les Parisiens ont droit d'être informés précisément sur le sujet.

La majorité parle encore de « politique du chiffre ». Or la demande de données précises ne revient pas nécessairement à une politique du chiffre. Le baromètre serait un outil qui permettrait des actions plus ciblées sur les quartiers qui ont le plus besoin. Mme PAWLIK n'y voit aucunement une « baguette magique » qui ferait disparaître les problèmes de sécurité sur l'ensemble de l'arrondissement.

En outre, les accusations portées à l'égard de Frédéric PÉCHENARD, aujourd'hui conseiller de Paris, sont totalement inadmissibles. S'il fallait reprendre toutes les assertions des journaux, les réputations de M. FÉRAUD comme celle de Mme PAWLIK en seraient forcément entachées. C'est pourquoi Mme PAWLIK demande vivement à la majorité municipale de retirer ses propos.

Mme PAWLIK voit dans les réponses de MM. FÉRAUD et BRIBARD une manière, une fois encore, de se dédouaner du sujet. Les problèmes de sécurité du 10<sup>e</sup> arrondissement sont extrêmement prégnants ; la Gare du Nord en est le triste exemple.

**M. FÉRAUD** maintient que le rapport de l'Inspection générale de l'administration fait la preuve du maquillage des statistiques de la délinquance qui a eu cours à la préfecture de police pendant des années ; des pratiques qui, si elles ont fortement diminué depuis l'arrivée de Manuel VALLS au ministère de l'Intérieur, ont aussi perduré par endroits.

Donc, M. FÉRAUD ne retirera rien à ses propos. Au vrai, lorsque la droite était au gouvernement, la délinquance avait davantage le champ libre à Paris et en particulier dans l'arrondissement. La lutte contre la délinquance nécessite des effectifs de police, des effectifs à la justice des mineurs, ainsi que des effectifs de prévention. Bien que la situation ne soit pas parfaite, la majorité a d'ores et déjà interrompu la chute des effectifs de police.

Donc, il faut savoir être logique dans son discours. La droite peut toujours rêver à ce que la gauche ne soit aucunement attentive aux questions de sécurité, mais son rêve ne se réalisera jamais.

**M. BRIBARD**, sur le volume de ses interventions en conseil, explique que la sécurité ne fait généralement pas l'objet de délibérations particulières. Pour M. BRIBARD, la droite a coutume de polémiquer sur les questions de sécurité. Il est enfin étrange d'entendre nier le trucage des statistiques alors même que les faits ont été légalement établis.

**Mme PAWLIK** maintient que la majorité ne parle jamais des questions de sécurité, à l'exception des vœux déposés par le groupe UMP. Donc, le sujet n'est pas prioritaire pour la majorité.

Aussi Mme PAWLIK ne forme-t-elle aucun « rêve » sur les priorités de la majorité, préférant se soucier que les sujets de préoccupation des habitants du 10<sup>e</sup> soient réellement traités par le conseil d'arrondissement.

**M. RAIFAUD** informe ici qu'un conseil de quartier se réunira le jeudi 6 novembre sur la question de la sécurité. Cette réunion s'annonce plus utile que les échanges du conseil d'arrondissement. Il est tout à fait faux de dire que la majorité municipale ne se préoccupe pas de la sécurité ; cette réunion en est la preuve.

**M. FÉRAUD** entrevoit une manœuvre de l'opposition pour faire rejeter un vœu et accuser la majorité de ne pas se préoccuper la sécurité.

*Le vœu est rejeté.*

Pour : 3 (groupe UMP).

**Vœu déposé par Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP relatif à l'absence continue d'une élue de la majorité et aux conséquences qui en découlent quant à la représentation démocratique des habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement**

Considérant que, suite aux élections municipales du 30 mars dernier, les habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement ont accordé à la liste conduite par Rémi Féraud une majorité de 66,04 % ;

Considérant que ce résultat a conduit à octroyer à la liste arrivée en tête 6 sièges au conseil de Paris, 18 sièges au conseil d'arrondissement, tandis qu'un siège de conseiller de Paris et 3 sièges de conseillers d'arrondissement ont été attribués à la liste arrivée en deuxième position.

Considérant que le 10<sup>e</sup> arrondissement compte 100 000 habitants ;

Considérant par conséquent que chaque conseiller de Paris représente environ 14 000 électeurs et qu'il est essentiel que la voix de chaque habitant puisse être correctement portée dans les instances parisiennes ;

Considérant toutefois que l'une des conseillères de Paris également conseillère d'arrondissement de la majorité ne s'est rendue à chaque séance du conseil de Paris qu'une trentaine de minutes au total jusqu'en juin, puis une trentaine de minutes par demi-journée depuis le mois de septembre ;

Considérant que cette présence « éclair » s'explique par le seul fait de ne pas avoir ses indemnités amputées, la présence étant désormais contrôlée en séance par demi-journée depuis l'entrée en vigueur du nouveau règlement intérieur ;

Considérant par ailleurs qu'elle n'a jamais pris la parole ni assisté à aucune réunion connexe à ces instances ;

Considérant ainsi qu'environ 14 000 habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement ne sont pas représentés dans les instances du Conseil de Paris ;

Considérant en outre que cette même conseillère de Paris n'a assisté à aucune des 6 séances du conseil d'arrondissements qui se sont tenues depuis le début de la mandature ;

Considérant enfin que Monsieur Rémi Féraud, tête de liste aux élections municipales et maire du 10<sup>e</sup> arrondissement en sa qualité de chef de file de la majorité, a déclaré dans un article du site *Le Point* : « *C'est moi qui ai proposé à Anne Hidalgo qu'elle rejoigne notre liste* » ;

Considérant toutefois que, depuis le début de la mandature, il n'a jamais apporté aucune justification quant à l'absence prolongée de sa colistière, placée en deuxième position sur sa liste ;

Considérant pourtant qu'il est redevable en la matière aux habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement d'une information transparente, dans le respect des principes démocratiques et de la confiance qui lui a été accordée ;

Considérant que cette exigence s'impose à tout responsable politique soucieux de préserver la confiance légitime qui doit être celle unissant les électeurs et leurs représentants ;

Considérant enfin que ces manquements sont préjudiciables également aux membres de l'opposition, dans la mesure où ils impactent négativement l'image que les habitants du 10<sup>e</sup> ont de leurs responsables politiques dans leur ensemble ;

**Déborah PAWLIK et les élus du groupe UMP du conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> demandent qu'une communication soit faite par le maire du 10<sup>e</sup> arrondissement quant à l'absence maintenant installée de sa colistière, faisant état notamment des mesures qu'il envisage de prendre afin que la représentation démocratique des habitants du 10<sup>e</sup> arrondissement soit effective.**

En réponse, **M. FÉRAUD** n'a pas l'impression que cette polémique intéresse grand monde à l'exception de Mme PAWLIK elle-même.

Dès les premiers considérants, Mme PAWLIK utilise des arguments de campagne électorale ; or celle-ci est terminée depuis plus de six mois.

Yamina BENGUIGUI n'était pas deuxième, mais sixième sur la liste de M. FÉRAUD. Son absence de la majorité a finalement assez peu d'influence sur l'opposition.

M. FÉRAUD n'envisage donc rien de particulier à ce sujet, d'autant que ce vœu méconnaît les règles démocratiques élémentaires où le mandat impératif n'existe pas (tout comme la proposition de référendum révocatoire de M. MÉLENCHON).

En début de mandat, M. FÉRAUD (ainsi qu'Anne Hidalgo) a déclaré qu'il souhaitait que Yamina BENGUIGUI prenne la décision de démissionner, suite à la transmission au parquet de son dossier par la Haute autorité de la transparence de la vie politique. Mme BENGUIGUI a dit explicitement qu'elle ne souhaitait pas démissionner. Depuis, elle n'assiste pas au conseil d'arrondissement ce dont M. FÉRAUD ne dirait pas que c'est une bonne chose, car les élus se doivent de siéger. Mme BENGUIGUI assiste de manière partielle au conseil de Paris, à l'instar de beaucoup d'élus. En cas de moindre assiduité, des règles de décote des indemnités existent au conseil de Paris. Comme Mme BENGUIGUI ne perçoit aucune indemnité de la mairie du 10<sup>e</sup>, qu'elle n'est titulaire d'aucune délégation et que la majorité municipale ne la considère pas comme faisant partie de son groupe au sein du conseil d'arrondissement, aucune sanction ne peut s'appliquer.

À noter que depuis la transmission de son dossier au parquet (en février 2014), il ne s'est rien passé et que le rythme de la politique ne peut pas s'accommoder d'une telle absence d'actions judiciaires depuis plusieurs mois. Si, par exemple, Mme BENGUIGUI était mise en examen, M. FÉRAUD demanderait à nouveau sa démission.

**Mme PAWLIK** s'étonne de la teneur globale de la réponse de Monsieur le Maire. M. FÉRAUD estime à tort que le sujet n'intéresse que Mme PAWLIK, car de nombreux électeurs du 10<sup>e</sup> arrondissement s'y intéressent. Mme BENGUIGUI était n° 4 de M. FÉRAUD au premier tour, puis n° 6 au second, soit des positions très hautes sur la liste. Ce n'est pas une question de campagne électorale, mais une question de défaillance dans l'accomplissement d'un mandat d'élus et M. FÉRAUD est directement responsable (au plan moral, plus que juridique) de cette défaillance. M. FÉRAUD ne peut pas s'en dédouaner aussi aisément qu'il tente de le faire, en indiquant simplement qu'elle ne fait plus partie de la majorité municipale.

Il est inacceptable qu'une conseillère de Paris se détourne intégralement de son mandat et M. FÉRAUD a ici une responsabilité qu'il se doit d'assumer. Monsieur le Maire semble n'assumer aucunement sa responsabilité morale en la matière.

**M. FÉRAUD** ne nie pas le fait que cette situation l'a attristé et qu'il la regrette effectivement. Il rejette néanmoins le jugement moral à son endroit, que Mme PAWLIK n'est pas habilitée à porter.

*Le vœu est rejeté.*

Pour : 3 (groupe UMP).

*La séance est levée à 22 h 49.*